U d'/ of Ottawa
39003002713997

# CENTENAIRE

DE

# L'ÉCOLE DES CHARTES

1821-1921

505 - 1B - 150

## COMPTE-RENDU

DE LA JOURNÉE DU 22 FÉVRIER 1921

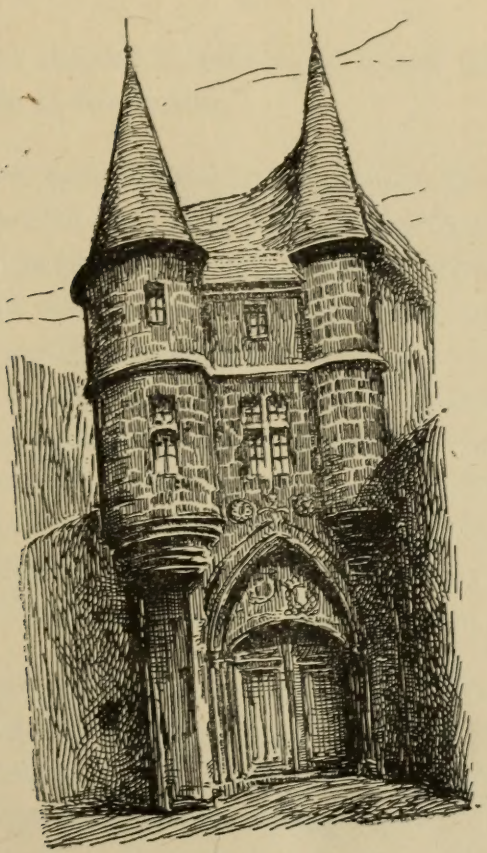

PARIS

A L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

19, RUE DE LA SORBONNE, Ve ARR.

1921

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE JAN 17 1974 uOttawa LIBRARY ANNEX

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE BIBLIOTHECA Ottawaensis uOttawa LIBRARY ANNEX

CD
526
.A3
1921

I.

# COMPTE-RENDU

## DE LA JOURNÉE DU 22 FÉVRIER 1921.

L'École des chartes a célébré, le mardi 22 février 1921, le Centenaire de sa fondation.

La veille, le comte Durrieu, membre de l'Institut, président de la Société de l'École, et la comtesse Durrieu avaient eu la délicate pensée de convier les archivistes paléographes, leurs familles et les élèves de l'École à une réunion d'un caractère de cordiale intimité.

Le mardi, à neuf heures du matin, Monsieur l'abbé Clément, archiviste paléographe, chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris et vicaire général du diocèse, a célébré en l'église Saint-Germain-des-Prés, qui fut celle de Mabillon et des moines érudits des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, une messe pour appeler sur l'École les bénédictions divines.

La cérémonie officielle a eu lieu ce même jour, à trois heures, à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Richelieu. Monsieur le Président de la République a bien voulu faire à l'École l'honneur de présider cette séance.

A trois heures moins cinq minutes, Monsieur Maurice Prou, membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, le comte Paul Durrieu, membre de l'Institut, président de la Société de l'École des chartes, entourés des membres du Conseil de perfectionnement et des professeurs de l'École, sont allés, avec Monsieur Appell, membre de l'Institut, rec-

teur de l'Université de Paris, Monsieur Brunot, doyen de la Faculté des lettres, et d'autres importantes personnalités, recevoir Monsieur le Président de la République à l'entrée du grand vestibule d'honneur de la Sorbonne, rue des Écoles, et l'ont accompagné jusqu'à l'amphithéâtre Richelieu.

Sur l'estrade ont pris place, à droite de Monsieur le Président de la République : Messieurs Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique; Durrieu, membre de l'Institut, président de la Société de l'École; Appell, membre de l'Institut, recteur de l'Université de Paris; à gauche : Messieurs Servois, directeur honoraire des Archives, président d'honneur de la Société de l'École; Autrand, préfet de la Seine; Prou, membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes; le général Berdoulat, gouverneur militaire de Paris.

Le second rang des fauteuils de l'estrade était occupé par Messieurs Imbart de la Tour, président de l'Institut de France; Cuq, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France; Brunot, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris; Coville, directeur de l'Enseignement supérieur; Thomas, membre de l'Institut, vice-président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes; le général Girard, inspecteur de l'instruction militaire des élèves des grandes écoles civiles; Messieurs Pirenne, membre de l'Institut, recteur de l'Université de Gand; Bompard, secrétaire général de la Présidence de la République, et par le capitaine Renault, représentant du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Les premiers rangs de l'amphithéâtre avaient été réservés aux membres de l'Institut, — venus en grand nombre et dont beaucoup avaient revêtu leur uniforme, — au Corps diplomatique, aux professeurs de l'École, aux délégués des Universités, Académies, Sociétés historiques et archéologiques étrangères et françaises, aux familles des archivistes paléographes et des élèves de l'École morts au champ d'honneur.

A trois heures, Monsieur le Président de la République a

déclaré la séance ouverte et a donné la parole à Monsieur Servois, directeur honoraire des Archives, président d'honneur de la Société de l'École des chartes, qui a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Président de la République,
« Monsieur le Ministre,
« Mesdames, Messieurs,

« Dans cette solennelle séance, où j'accepte la parole en dépit de l'âge et de la cécité, nous célébrons le centenaire de l'École des chartes, assurés que, durant son premier siècle, elle a répondu aux espérances de ses fondateurs et fidèlement accompli sa mission. Les orateurs que nous entendrons tout à l'heure le démontreront; mais n'en serait-ce pas déjà l'éclatant témoignage que la présence dans cet amphithéâtre du premier magistrat de la République, du ministre de l'Instruction publique, de membres de l'Institut, de savants enfin qui, étrangers à notre École, par suite juges impartiaux, se portent garants du haut mérite de ses enseignements en venant fêter avec nous les premières heures de son nouveau siècle?

« Si aucune de nos cérémonies n'a été honorée jusqu'ici de la présidence du chef de l'État, du moins est-ce la seconde fois que le grand maître de l'Université veut bien prendre part à l'une de nos solennités. Il y a près de soixante-quatorze ans, le 5 mai 1847, un de vos prédécesseurs, Monsieur le Ministre, le comte de Salvandy, présidait la séance d'installation de l'École des chartes dans la belle partie du palais Soubise qu'elle devait habiter vingt années, et il y commentait, avec une très légitime satisfaction, la récente ordonnance qui l'avait réorganisée et dont il était le louable promoteur.

« Cinq mai 1847, date lointaine..., et cependant la plupart de mes condisciples et moi nous aurions assisté comme élèves à cette historique séance, notre âge l'eût permis, si l'École de droit ne nous eût retenus et attardés. C'est quatre ans après qu'ayant franchi la porte maintenant fermée de l'hôtel Clis-

ger et de dresser en quelque sorte le bilan de son existence.

« Ce qui est vrai des individus l'est également d'un organisme scientifique. L'Ecole des chartes est en droit, prise en corps, d'embrasser, elle aussi, d'un coup d'œil rétrospectif les cent ans qui viennent de s'écouler pour elle; ces cent ans, qui commencèrent le 22 février 1821, au jour où, sur la présentation du ministre, comte Siméon, lui-même appliquant une idée du baron de Gérando, le roi Louis XVIII signa l'ordonnance qui fit de ce souverain éclairé le créateur de l'École des chartes; ces cent ans qui aboutissent, après un siècle juste, à cette heure où un autre chef de l'État, le premier magistrat de la République, veut bien donner à l'École, — ce dont nous ne saurions trop lui être reconnaissants, — le témoignage éclatant de son intérêt en daignant présider à cette séance; à cette heure encore où Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, Monsieur le recteur de l'Université de Paris, le président de l'Institut, le bureau de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le doyen de la Faculté des lettres, et tant d'autres éminentes personnalités nous apportent, par leur présence, une marque d'estime qui nous honore autant qu'elle nous touche profondément.

« Durant cet espace d'un siècle, qu'a fait l'École des chartes? A bien peser toute chose, l'essentiel de son rôle nous apparaît comme pouvant être résumé en deux courtes phrases.

« L'École a passionnément aimé la France, et pour prouver cet amour du pays elle a mis toute son énergie de travail à s'efforcer, par ses recherches inlassables, de mieux faire connaître la France, l'envisageant dans son histoire, ses institutions, ses monuments, ses créations d'art, ses productions littéraires.

« D'autre part, si l'École a aimé la Patrie, elle n'a pas moins profondément chéri la vérité, faisant passer la recherche désintéressée et absolument sincère de cette vérité avant toute autre considération quelconque.

« Pour bien comprendre le but que s'est proposé, dès son début, l'École des chartes et apprécier le rôle bienfaisant

qu'elle n'a pas tardé à jouer, il faut se rendre compte de l'état des études d'histoire pour la période qui a précédé la fondation de l'École des chartes et au moment où l'École a commencé à fleurir. Deux tendances générales étaient alors l'une et l'autre en honneur dans les milieux érudits de France.

« Pour certains, ce qu'il fallait, c'était l'agrément du récit, la recherche du sentiment de vie à imprimer à l'énoncé des événements :

Scribitur ad narrandum, non ad probandum.

« On écrit pour raconter et non pour prouver » : telle était l'épigraphe qu'inscrivait en tête d'un important ouvrage historique, et qui eut un très grand succès, l'auteur de l'œuvre, un des hommes, à juste titre, le plus considéré de son temps, membre de l'Académie française, et pourvu de très hautes charges dans l'État. Mais cette narration, sur quoi l'appuyait-on? Pourvu qu'elle présentât une apparence bien déduite, qu'elle fût attachante, en même temps que vraisemblable dans ses détails, on prenait des matériaux un peu de toutes mains. Quelle était la valeur scientifique réelle de ces matériaux? Quelle créance avait-on à apporter aux idées courantes et qu'on recueillait pour les combiner de façon attrayante? C'est ce dont on ne se préoccupait que bien peu, sinon même pas du tout. Sans doute, on n'en était plus, comme au moyen âge, à croire que la nation française avait eu pour organisateur et héros éponyme le Troyen Francus, fils d'Hector, et que la ville de Paris était ainsi appelée parce qu'elle avait été fondée par le fils de ce Francus, baptisé du nom de Paris en mémoire de son grand-oncle le ravisseur de la belle Hélène. Mais combien de vieux racontars, de légendes même étaient encore très complaisamment acceptés sans qu'on sentît la nécessité de les contrôler par l'examen critique.

« Une autre tendance était inverse. Elle voulait que, de l'histoire, on tirât des arguments pour étayer telle ou telle théorie générale préconçue, imaginée d'avance et qu'on essayait ainsi de justifier. Ce n'était plus « Scribitur ad narrandum »,

c'était « Scribitur ad probandum ». Mais, quoique le point de vue fût diamétralement opposé, le résultat était identique. Pour ces preuves qu'on cherchait à trouver en vue d'appuyer une opinion à faire triompher, on n'était pas plus difficile sur le choix que d'autres pour la construction de leurs récits. On prenait ce qui répondait à votre sentiment personnel, au besoin en l'arrangeant au gré de son objectif. Quant à ce qui aurait pu contredire, ou simplement gêner vos idées, on le passait habilement sous silence.

« En opposition à tout ce qu'avaient de factice et d'insuffisant ces deux tendances également fâcheuses, l'École des chartes vint jeter dans la balance, pour l'étude du passé, ses principes de rigoureux examen des documents et de discussion serrée de la valeur des témoignages à faire intervenir.

« Et, à côté de l'application de la critique des sources et de l'utilisation des pièces d'archives comme base de l'histoire réelle, que d'autres points de vue qui, les uns après les autres, sont venus prendre une place considérable dans l'enseignement de l'École des chartes et qui se trouvaient jadis enveloppés d'une sorte de dédain presque général!

« Qui s'occupait, sauf un groupe restreint de travailleurs, de nos vieux auteurs antérieurs au XVI^e^ siècle que Boileau avait si lestement exécutés et dont la remise en honneur doit tant à un Paul Meyer et à un Gaston Paris? A quelques exceptions près, qui considérait les admirables créations de notre architecture française du moyen âge autrement que sous le jour le plus défavorable? Presque tous les jeunes gens qui devaient faire partie de la première promotion de l'École des chartes étaient déjà nés ou allaient naître dans l'espace de quelques mois, alors qu'au Salon de l'année 1800 un architecte en vue, qui mourut inspecteur des Bâtiments civils, Louis-François Petit-Radel, voulant conquérir les suffrages du public, exposait le plan explicatif d'un moyen « pour faire « écrouler une église gothique », procédé rapide, aisé, grâce auquel, expliquait complaisamment l'inventeur, « l'édifice « croule sur lui-même en moins de dix minutes ».

« Le mouvement de réaction, il est vrai, avait déjà com-

mencé avant que l'École des chartes ne fût créée par Louis XVIII ; mais l'École du moins avec un Jules Quicherat, avec un Robert de Lasteyrie, — ce dernier nom que je ne puis prononcer qu'avec la plus douloureuse émotion, puisque celui qui le portait, et que nous souhaitions tant voir aujourd'hui parmi nous, vient d'être enlevé par la mort à notre respectueuse affection, — l'École des chartes, dis-je, s'est mise au premier rang pour mener le bon combat contre cette barbare méconnaissance des plus purs chefs-d'œuvre élevés sur notre sol. Et, aujourd'hui encore, avec quelle ardeur ce bon combat est continué par le vice-président actuel de notre Société, Eugène Lefèvre-Pontalis !

« Pendant longtemps, l'École des chartes fut le seul endroit en France où l'on professât un cours public officiel portant sur la partie de l'histoire de l'art postérieure à l'époque antique. Ailleurs, seules les créations des Grecs et des Romains paraissaient dignes d'être scientifiquement étudiées.

« Grâce à Dieu, les choses ont changé ; et, sous les voûtes mêmes de la Sorbonne, des maîtres de premier ordre étendent à des auditoires beaucoup plus nombreux un enseignement analogue à celui qui, naguère, ne se donnait qu'à l'École des chartes et à un groupe très restreint d'élèves.

« Mais qu'il me soit permis de rappeler que, lorsque pour la première fois on créa à la Sorbonne un cours d'histoire de l'art moderne, — le mot d'art moderne est employé ici par moi comme en opposition avec le terme d'art antique, — l'honneur d'être le premier à occuper cette chaire revint à un chartiste, mon cher et éminent confrère et ami M. Henry Lemonnier, si digne, par son talent et l'importance de ses travaux, d'avoir été ainsi choisi.

« Dans l'art moderne, c'est avant tout l'art français dont M. Lemonnier a scruté l'histoire. D'autres chartistes, tels un Jules Guiffrey et un Louis Courajod, ont également contribué à rendre de signalés services à cet égard. Bien des préjugés étaient à vaincre, en effet, bien des injustices à réparer. Qu'il suffise de prendre un exemple.

« J'étais moi-même depuis longtemps sorti de l'École des

chartes que la majorité des esprits, et je dis des plus distingués, persistaient à croire que, si l'architecture avait jeté un grand éclat dans notre vieille France, antérieurement au XVI^e^ siècle, la peinture, en revanche, pour la même époque, n'avait à peu près rien donné sur notre sol de digne d'attention, abstraction faite peut-être de quelques miniatures. Pour détruire ces errements, il a fallu la brillante exposition des Primitifs français en 1904. Or, de cette exposition, la première pensée, puis son élaboration et enfin sa triomphante réussite furent essentiellement l'œuvre de chartistes, au premier rang desquels se plaçaient, pour ne parler que de deux disparus : Léopold Delisle et Henri Bouchot.

« Ainsi l'École des chartes s'est efforcée, avec toute l'énergie de son labeur, et par l'application des règles de la plus exacte méthode, de ne plus rien laisser dans l'obscurité de ce qui peut contribuer à établir, à travers les siècles, la gloire de la France.

« Ce n'est pas cependant uniquement sur le terrain des études consacrées à notre Patrie depuis l'aurore du moyen âge qu'elle a développé ses principes rigoureux d'investigation. La formation intellectuelle qui découle de ses enseignements a porté ses fruits même dans d'autres domaines. La première promotion ne comptait-elle pas dans ses rangs un des créateurs de la science du sanscrit : Eugène Burnouf? Plus tard, l'archéologie et l'épigraphie romaines ont eu un de leurs plus savants représentants dans un autre chartiste : Héron de Villefosse. Et n'est-ce pas encore maintenant un chartiste, mon brillant camarade de promotion Babelon, qui est le maître le plus écouté en matière de numismatique grecque? Un chartiste aussi, avec Louis Finot, qui a porté l'empreinte de notre enseignement jusqu'en Indo-Chine et au Tonkin, et puissamment contribué au développement de l'École française d'Extrême-Orient?

« Si même nous n'envisageons que ce qui est du ressort de la paléographie et de la diplomatique, quelle extension du champ d'activité de l'École ne constatons-nous pas! Ce ne sont pas seulement les archives et les bibliothèques fran-

çaises, dont l'exploration scientifiquement méthodique a été entreprise par les chartistes; ceux-ci ont également porté leurs efforts sur les grands dépôts de l'étranger, s'attachant par exemple aux documents de l'Orient latin et principalement à ceux qui sont conservés à Malte, aux registres du Vatican, aux précieuses archives angevines de Naples, aux collections de pièces manuscrites conservées à Venise, à Florence et dans plusieurs autres villes d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre.

« Toutes ces recherches furent entreprises sous l'empire d'une pensée purement scientifique, avec le souci exclusif de la recherche de la vérité historique.

« Mais il peut en ressortir aussi des conclusions pratiques. En matière de politique internationale, certaines grandes lignes persistent d'âge en âge. Telle question, par exemple, qui était déjà agitée au temps de Charles Ier d'Anjou, frère de saint Louis, et dont on trouve des traces dans les archives angevines de Naples, relativement à la possession de Jérusalem et de la Palestine, ou aux relations à nouer avec les peuples musulmans, est encore aujourd'hui à l'ordre du jour. Aussi comprendra-t-on que l'École des chartes ait vu sortir de son sein, à côté des érudits de carrière, toute une suite de diplomates émérites : ministre des Affaires étrangères, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires. Je résiste au plaisir de donner les noms qui se pressent sur mes lèvres... Mais ce sacrifice me coûte extrêmement! croyez-le bien, mon cher Hanotaux.

« Et je ne voudrais pas non plus paraître vous oublier, mon cher Farges, ni vous M. Barbey-Ador, notre confrère étranger, qui justifiez avec éclat la confiance mise en vous par la Suisse, votre Patrie.

« A côté des sphères diplomatiques, que d'administrateurs excellents a aussi fournis à la France l'École des chartes, à commencer par celui qui, après une longue carrière comme préfet, puis comme directeur des Archives, nous donne encore, à près de quatre-vingt-douze ans, l'exemple de la

persévérance dans le travail, notre vénéré et si aimé président d'honneur, M. Gustave Servois.

« L'École a été jusqu'à voir sortir de ses bancs un ministre de la Marine. Il est toutefois permis de penser que c'est plutôt la politique que l'étude des chartes et diplômes qui fut le fondement de la carrière de celui-ci, M. Camille Pelletan.

« Mais la marine française n'a-t-elle pas trouvé dans l'École des chartes, avec Didier Neuville le réorganisateur de ses archives? avec Charles de la Roncière un historien dont l'œuvre magistrale a été couronnée successivement du grand prix Gobert par l'Académie des Inscriptions, puis par l'Académie française?

« Tous ces travaux d'anciens chartistes sont de genres très variés. Ils se tiennent tous cependant les uns aux autres par cette même fidélité à la rigueur d'une exacte méthode.

« Cette rigidité de principes scientifiques n'a pas été sans entraîner pour l'École des sacrifices de conscience parfois pénibles et des luttes à soutenir. Des sacrifices : car le respect de la sincérité sans réserve a quelquefois obligé les chartistes à détruire des traditions vénérables, à découronner d'un prestige, pouvant aller jusqu'à être huit à neuf fois séculaire, certains textes, par exemple des diplômes au nom de rois mérovingiens, que l'on considérait comme de précieuses reliques de notre histoire nationale et qui, sous la lumière inexorable d'une critique pénétrante, telle que celle d'un Julien Havet, se sont révélés entachés de falsifications. La vérité apparaissait; il fallait s'incliner devant elle sans hésitations.

« Mais de là, des luttes à soutenir, des résistances à vaincre. La condamnation de documents fameux, réputés jusqu'alors intangibles, venait troubler les idées admises. Certains historiens, même des plus réputés en leur temps, avaient peine à renoncer à utiliser ces textes auxquels ils avaient prêté foi. Un de nous, Henri d'Arbois de Jubainville, en a donné des exemples dans son livre, d'une spirituelle vivacité de style, sur *Deux manières d'écrire l'histoire*.

« Quelquefois aussi, le caractère de l'École des chartes

n'était pas exactement compris du grand public. Le chansonnier Béranger semblait croire que le rôle de ceux qui s'y formaient consistait à chercher, dans les anciennes pièces d'archives, des arguments à l'appui de prétentions nobiliaires et à faire œuvre de généalogistes :

Seuls arbitres
Du sceau des titres
Chartriers, rendez-moi l'honneur :
Je suis bâtard d'un grand seigneur (*bis*).
De votre savoir qui prospère,
J'attends parchemins et blasons.

. . . . . .

« Il est inutile de s'arrêter à de pareilles pauvretés!

« Ce qui est caractéristique, au contraire, en réalité, c'est, en même temps que le sérieux, l'ampleur et la variété des sujets auxquels touche l'enseignement de l'École tel qu'il s'est peu à peu complété sous sa forme définitive : histoire proprement dite et géographie historique de la France; paléographie, diplomatique, philologie; histoire de la langue et de la littérature; étude critique des sources de l'histoire de France; étude des institutions politiques, administratives et judiciaires, du droit civil et du droit canonique; archéologie, numismatique, bibliographie; classement des bibliothèques et des archives.

« Au point de vue des limites chronologiques, l'horizon embrassé est également très vaste. Le cours d'archéologie, par exemple, remonte, pour l'histoire de l'architecture en France, jusqu'aux basiliques romaines qui furent élevées sur le sol de l'antique Gaule, tandis qu'en traitant de l'organisation des archives et des bibliothèques le professeur doit s'étendre jusqu'au XIX^e^ siècle, sinon même au XX^e^.

« Aussi pouvais-je dire avec raison, au cours d'une allocution familière, il y aura bientôt douze ans, le 27 mai 1909, dans une réunion de la Société de l'École des chartes, que, si l'École, du fait même de la pensée originaire qui a présidé à son institution, porte ses investigations sur les annales des

vieux âges, si elle aime ce passé « où la France fut si grande, « si universellement admirée et respectée », elle sait aussi s'attacher « à la France des jours plus récents, à la France « des glorieuses campagnes de la Révolution et du Premier « Empire, à la France organisant l'Institut et l'Université, « promulguant le code civil, rétablissant l'ordre des finances, « ouvrant l'Égypte à la pénétration européenne avec l'expé- « dition de Bonaparte; puis, plus tard, répandant la civilisa- « tion jusqu'aux lointaines régions d'Extrême-Orient; à la « France continuant de capter les cœurs par le charme de « son esprit, et d'éblouir le monde par la supériorité de ses « écrivains, de ses savants et de ses artistes ».

« Depuis la date où je prononçais ces mots, que je prends la liberté de répéter aujourd'hui, la grande guerre, qui vient de se terminer si glorieusement pour nos armes, a ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de France. Avant d'écrire définitivement cette histoire, il faut songer à en réunir les éléments, à les mettre à l'abri et à les classer. Ici encore se retrouve l'École des chartes, avec l'application de ses règles méthodiques. N'est-ce pas, en effet, un des nôtres, M. Camille Bloch, qui, comme directeur, a été très heureusement placé à la tête des Bibliothèque et Musée de la Guerre?

« Cette histoire de la guerre, l'École des chartes ne la prépare pas seulement; elle a contribué à créer ses glorieuses annales en répandant largement son sang sur les champs de bataille. Dans une des salles de l'École se voit une plaque donnant la liste des archivistes paléographes et élèves de l'École des chartes morts au service de la Patrie. Cette liste ne comprend pas moins de cinquante et un noms. Si l'on tient compte de ce que nos promotions sont relativement peu nombreuses, qu'elles ne peuvent pas dépasser vingt titulaires, et que souvent elles se réduisent à des chiffres inférieurs, on constatera que ce nombre de cinquante et un morts pour le pays constitue, par rapport à l'effectif total de nos cadres, une proportion relativement très élevée.

« Ceux qui sont ainsi tombés et auxquels le directeur de l'École voudra, je n'en doute pas, également rendre hom-

mage, étaient des chartistes dans l'âme. Chez eux, nous pouvons saluer également ces deux sentiments que je disais, en commençant cette allocution, avoir été les deux grandes pensées directrices de l'École des chartes pendant le premier siècle de son existence : l'amour de la vérité, que ces vaillants avaient appris, dans l'enseignement de l'École, à respecter par-dessus toute chose, et l'amour de la France. »

Puis Monsieur Maurice Prou, membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, a retracé l'œuvre de l'École dans les termes suivants :

« Monsieur le Président de la République,
« Monsieur le Ministre,
« Mesdames,
« Messieurs et chers Confrères,

« L'histoire, quand elle perd le contact avec les documents qui en sont la base, se déforme; elle n'est plus qu'une matière à dissertations politiques et philosophiques, voire à des amplifications de rhétorique ou à des constructions poétiques et romanesques, au lieu de remplir son objet propre qui est la reconstitution du passé. C'est ce qui se produisit après la dispersion des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur dont le monastère de Saint-Germain-des-Prés était depuis le milieu du XVII^e^ siècle le centre des études d'érudition historique. La ruine des ordres religieux avait entraîné celle du Cabinet des chartes, institution officielle, mais dont les collaborateurs les plus actifs étaient les Bénédictins. Et si pendant la Révolution quelques anciens religieux et quelques laïcs continuèrent leurs études historiques, ils le firent dans la solitude et le silence sans que l'écho en parvînt au public, qui d'ailleurs, tout entier à l'ordre de choses nouveau, ne prenait plus d'intérêt au passé. Cependant, l'initiative inutile d'un obscur feudiste mérite d'être tirée de l'oubli : elle prouve qu'il y avait encore des hommes qui comprenaient et l'importance de l'histoire dans la vie sociale et la nécessité, pour l'écrire, de remonter aux sources

et, partant, d'instituer un enseignement de la paléographie, de la diplomatique et de l'ancienne langue française. Nous faisons allusion au projet présenté au Comité d'instruction publique de la Convention nationale par Antoine Maugard. Le projet fut classé et resta enseveli dans les archives d'où, après un siècle, notre président d'honneur, M. Servois, l'exhuma.

« Sous l'Empire, l'Institut fut chargé de renouer la tradition et de reprendre l'œuvre des Bénédictins. Il comptait au nombre de ses membres quelques représentants de l'ancienne érudition française, les Dom Brial, les Daunou, les La Porte du Theil. Mais, comme ils n'avaient pas le moyen de former des disciples et que ni les établissements d'instruction publique créés par la Révolution, ni l'Université impériale ne comportaient d'organes appropriés à l'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire, on ne voyait pas qui recueillerait leur succession. Dacier, en 1808, signalait l'imminence de la disparition d'un genre d'études dans lequel la France, pendant deux siècles, s'était illustrée et avait exercé une maîtrise incontestée. Dès 1806, un philosophe, le baron de Gérando, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, avait proposé à son ministre, Champagny, plus tard duc de Cadore, la fondation d'une « espèce de nouveau Port-Royal » où des savants d'une autorité reconnue prépareraient de jeunes pensionnaires aux travaux de l'érudition. Un échange de notes eut lieu, au cours de l'année 1807, entre le ministre et l'Empereur. Napoléon, accoutumé au grand, trouvait le projet trop mesquin. Il reconnaissait la nécessité de donner pour fondement à l'histoire l'étude critique des sources et même il traça de sa main le programme d'un cours de bibliographie où se marque l'intuition d'un enseignement qui ne fut institué à l'Ecole des chartes qu'en 1885; mais ce qu'il voulait avant tout, c'était une école d'histoire ne comprenant pas moins de trente chaires où les professeurs suivraient le développement de la civilisation depuis l'origine des empires jusqu'à l'époque contemporaine. Les vues de Gérando étaient tout autres : une école non pas où l'on exposât les résultats acquis, mais où

l'on apprît à écrire l'histoire. Les événements détournèrent la pensée de l'Empereur vers des objets plus graves et d'un intérêt plus immédiat. Le baron de Gérando continua de mûrir ses desseins et, en 1820, il présenta à son ami le comte Siméon, ministre de l'Intérieur, le plan d'une école consacrée à l'étude des chartes, c'est-à-dire de ces documents d'archives dont l'importance s'est accrue à mesure que le cadre de l'histoire s'est élargi et dont l'on a tiré au XIX^e^ siècle de quoi renouveler l'histoire du droit français et celle des arts, l'histoire économique aussi bien que la philologie.

« Le comte Siméon fit signer au roi Louis XVIII, le 22 février 1821, une ordonnance précédée d'un rapport où il faisait ressortir, en un langage précis et vigoureux, la nécessité de la création d'une école des chartes, sans laquelle « l'his- « toire de la Patrie » allait être privée d'une classe de collaborateurs indispensables, ayant la connaissance de l'écriture et de la langue des documents du moyen âge.

« La nouvelle École fut annexée à la Bibliothèque royale et aux Archives du royaume et placée sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à laquelle elle devait fournir des auxiliaires pour l'élaboration des recueils de documents dont elle avait la charge : école bien modeste, puisqu'elle ne comprenait que deux professeurs et douze élèves! Les deux professeurs étaient l'abbé Lespine et M. Pavillet, le premier ancien chanoine de la cathédrale de Périgueux et employé depuis vingt ans au Département des manuscrits de la Bibliothèque royale, où l'avait appelé le baron Dacier; le second, ancien premier commis du Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, alors chef de la section historique aux Archives du royaume. Malheureusement, on avait négligé d'ouvrir une carrière aux élèves. C'était aussi un autre vice de l'organisation de l'École de l'avoir divisée en deux sections absolument isolées l'une de l'autre, ne s'entendant pas sur l'ordre des études. Aucun examen ne constatait les progrès des élèves. Ajoutez que les pouvoirs publics se désintéressèrent de l'École et que, en décembre 1823, l'Académie ayant adressé au ministre de l'Intérieur une liste de candidats,

celui-ci ne nomma aucun élève pensionnaire. Après deux ans d'existence, les cours furent suspendus faute d'auditeurs.

« Quelque éphémère qu'ait été cette première École, elle n'a pas été sans influence sur la renaissance des études historiques : c'est aux leçons de l'abbé Lespine et de Pavillet que se formèrent les historiens Benjamin Guérard, Lacabane, Jules de Pétigny et Amable Floquet.

« L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'émut de la disparition de l'École des chartes, car elle perdait ainsi l'espoir de trouver des collaborateurs pour ses travaux. Elle chercha les moyens de la restaurer et elle trouva un appui au ministère de l'Intérieur, dont ce devait être le souci de préparer des fonctionnaires capables de lire, de comprendre, puis de classer la masse de parchemins et de papiers que la suppression des administrations de l'Ancien régime et celle des abbayes avaient entassés au siège des préfectures et qui gisaient pêle-mêle, proie des rats et des collectionneurs. Un jurisconsulte distingué, M. Rives, chef du personnel au ministère de l'Intérieur, d'accord avec le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, le baron Dacier, et avec le garde des Archives du royaume, le chevalier de Larue, arrêta un projet qui, présenté à Charles X par le comte de La Bourdonnaye, ministre de l'Intérieur, aboutit à l'ordonnance du 11 novembre 1829, laquelle remédiait aux défauts de l'organisation de 1821. Sans doute, l'École restait divisée entre les Archives et la Bibliothèque, mais, outre que le programme de chacun des deux cours était nettement déterminé, cette dualité cessa bientôt, le cours élémentaire des Archives ayant été transféré à la Bibliothèque. A la fin de la troisième année, ceux des élèves qui en étaient jugés dignes recevaient un brevet d'archiviste paléographe qui leur assurait, par préférence à tous autres candidats, la moitié des emplois vacants dans les bibliothèques publiques, la Bibliothèque royale exceptée, et dans les archives du royaume. Le nombre des élèves dits élèves pensionnaires, parce qu'ils recevaient un traitement, était limité, six au minimum, huit au maximum; mais les personnes qui désiraient suivre les cours sans

prendre la qualité d'élèves pouvaient y être admises par les professeurs, disposition d'autant plus appréciée des étudiants qu'en ce temps-là il n'était question ni de paléographie ni de diplomatique dans les Facultés des lettres. C'est un des caractères par quoi cette École se distingue de la plupart des autres écoles spéciales que cette publicité de l'enseignement. Le nombre des auditeurs libres a toujours été croissant et, cette année, nous n'avons pas moins de cinquante-deux auditeurs libres, dont vingt-neuf étrangers.

« Le gouvernement seconda la faveur que le public lettré commençait à accorder aux études historiques renaissantes. Le ministère de l'Instruction publique ayant été confié à un grand historien, Guizot, celui-ci reconnut tout de suite les ressources que lui offrirait une école d'érudits pour la mise en lumière et en valeur des documents inédits de l'histoire de France. Le premier, il confia la garde des archives départementales à des archivistes paléographes. En même temps, à titre privé, Guizot contribuait à la fondation de la Société de l'histoire de France, aux travaux de laquelle les chartistes ont dès l'origine si activement collaboré. Enfin, l'École puisa en elle-même les meilleurs principes de sa vitalité. En 1839, en effet, un groupe d'anciens élèves forma une Société qui dota l'École d'un organe propre, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la première revue historique qui ait paru en France et qui, pour reprendre les expressions d'un savant étranger, donna le ton à la littérature d'érudition historique.

« Après la mort de l'abbé Lespine, en 1831, sa chaire fut confiée à Benjamin Guérard, dont on peut dire qu'il fut le restaurateur de la méthode des Bénédictins. Le premier, il donna à l'histoire des institutions un caractère scientifique; et ses *Prolégomènes* du *Polyptique d'Irminon*, où il révéla au monde savant l'organisation et le rôle des grands domaines dans la société du haut moyen âge, sont restés la base de toutes les études sur les institutions de l'époque carolingienne, au point qu'après plus de soixante-quinze ans remplis par tant de travaux approfondis aucun des principes posés

par lui n'a été entamé. L'autre professeur était Champollion-Figeac.

« Le régime de l'ordonnance de 1829 dura jusqu'en 1846. Si étroit que fût le cadre de l'enseignement et si restreint le personnel enseignant, composé de deux professeurs, ce régime n'en donna pas moins d'excellents résultats, puisque, parmi les élèves de ce temps-là, nous relevons les noms de savants qui ont renouvelé l'histoire générale, tels que Dareste de la Chavanne et Vallet de Viriville; l'histoire du droit public, Martial Delpit et Bourquelot; l'histoire du droit privé, Rodolphe Dareste, Eugène de Rozière, Demante; des éditeurs de textes, Alexandre Teulet et Marchegay; des paléographes tels que Henri Bordier; des bibliothécaires érudits, comme fut Ludovic Lalanne; des numismates, Duchalais et Anatole de Barthélemy; un philologue, Guessard; un sigillographe, Douët-d'Arcq; et, dominant tous les autres, Jules Quicherat, à la fois historien, diplomatiste, philologue, maître en tous les domaines de l'histoire de France, écrivain vigoureux et original, et qui, plus tard, comme professeur et directeur de l'École, donna aux études une impulsion dont les effets ne sont pas encore épuisés.

« L'opinion publique s'intéressa à la jeune École; et, au cours des sessions parlementaires de 1844, de 1845 et de 1846, la Commission du budget, ayant prétendu réduire le chiffre des crédits proposés par le ministre, plusieurs députés prirent la parole en faveur de l'École, montrant la part prise par les anciens élèves aux publications de l'Académie des Inscriptions et du Comité des travaux historiques, à l'administration des archives et des bibliothèques, leurs succès dans les concours académiques et l'influence qu'ils avaient eue sur la renaissance de l'érudition touchant les antiquités nationales. Ces députés, à la mémoire de qui nous devons des sentiments de reconnaissance, c'étaient Taillandier, Genty de Bussy, Golbéry et, avant tous les autres, Ferdinand de Lasteyrie. La notoriété scientifique de Lasteyrie lui donnait une particulière autorité dans la question; il défendit la cause de l'École avec une ardeur puisée dans sa conviction

de l'excellence des méthodes qui y étaient professées et que lui-même suivait dans ses ouvrages d'archéologie, voire comme si, prévoyant l'avenir, il tenait à nouer entre l'Ecole et lui les premiers liens que son fils et son petit-fils devaient plus tard si étroitement resserrer.

« Ces discussions à la tribune amenèrent le ministre, M. de Salvandy, déjà favorable à l'École, dont il était si apte à apprécier les mérites, lui, littérateur et historien, ami et exécuteur testamentaire de Daunou, à rédiger une ordonnance qu'il fit signer par le roi Louis-Philippe le 31 décembre 1846. L'École des chartes aurait désormais un local à elle; elle allait descendre de la mansarde où elle était reléguée à la Bibliothèque royale pour s'installer dans le palais des Archives, au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel Soubise, avec entrée par la porte de l'hôtel de Clisson, cette élégante porte du XIV^e^ siècle dont le caractère, comme vous pouvez en juger par l'image que vous avez sous les yeux, convenait si bien à une école consacrée à l'étude du moyen âge. La séance d'inauguration eut lieu dans le salon des Archives, transformé en salle de cours, sous la présidence du ministre de l'Instruction publique, le 5 mai 1847. La réforme essentielle était l'extension et la coordination des cours. A l'étude de la paléographie et de la diplomatique, on ajoutait l'histoire des institutions, du droit public, du droit privé, du droit canonique, le classement des archives et des bibliothèques, l'archéologie. A des notions sommaires de l'ancienne langue vulgaire, on substituait un cours doctrinal de philologie romane. Cet enseignement devait être distribué par sept professeurs et répétiteurs. Il y avait, en outre, un directeur, Letronne, garde général des Archives, et un secrétaire, le comte de Mas-Latrie; les études étaient dirigées par le Conseil de perfectionnement, qui avait aussi la charge de faire les examens. Enfin, en ce qui concerne les élèves, la soutenance d'une thèse couronnait leurs études.

« Guérard et Lacabane furent maintenus en leurs chaires. Les nouveaux professeurs furent Guessard, Jules Quicherat, Eugène de Rozière et Vallet de Viriville. Rozière ne professa

que peu de temps et fut remplacé par Adolphe Tardif qui, de 1851 à 1890, fit un cours d'histoire du droit dont les traits distinctifs étaient la clarté de l'exposition et la belle ordonnance des matières.

« A la mort de Letronne, en 1848, Benjamin Guérard devint directeur, fonctions auxquelles le désignaient ses qualités de caractère qui étaient à la hauteur de ses qualités d'esprit et de sa science, indépendance, droiture, intégrité et même une grande bienveillance sous une apparente sévérité. Benjamin Guérard mourut le 10 mars 1854; la direction de l'École fut alors confiée à Natalis de Wailly, vice-président du Conseil de perfectionnement, qui la garda jusqu'en 1857, qu'il se démit de ses fonctions.

« Les dispositions de l'ordonnance de 1846 sont restées jusqu'à nos jours la base de l'organisation de l'École. Mais, en 1869, le programme des cours fut réformé non pas quant au fond, mais quant à la répartition des matières entre les diverses chaires.

« A la première promotion du régime de 1846 appartenait Léopold Delisle, le savant qui, pendant un demi-siècle, resta le maître incontesté des études historiques du moyen âge, nous ne disons pas en France, mais dans toute l'Europe, et de qui l'œuvre peut être mise en parallèle avec celle de Mabillon. Bien qu'il n'ait occupé aucune chaire à l'École, il a eu cependant sur l'enseignement une influence considérable. Il entra dans le Conseil de perfectionnement dès 1858 et il y demeura jusqu'à sa mort, en 1910; là, comme dans toutes les Compagnies dont il fut membre, la sûreté et l'étendue de son érudition, la netteté de son esprit avisé, prévoyant et pratique, lui acquirent l'autorité avant même qu'il devînt président du Conseil, en 1876. Son action s'étendait aux élèves soit par les observations que la soutenance des thèses lui donnait l'occasion de leur faire et dont leurs maîtres, eux aussi, tiraient le plus grand profit, soit par les conseils qu'il donnait volontiers aux jeunes gens qui l'allaient trouver et qui sortaient toujours de son cabinet munis de notions scientifiques nouvelles et précises avec une direction pour la pour-

suite de leurs études. Un moment, on eût pu craindre que Léopold Delisle, mis à la retraite en qualité d'administrateur général de la Bibliothèque nationale, ne quittât le Conseil, dont il était membre de droit depuis 1874; mais son ami Jules Lair, délégué au Conseil par l'Académie des Inscriptions, par un geste dont l'École doit garder le souvenir reconnaissant, fit un sacrifice d'un désintéressement admirable, quand on sait le prix qu'il attachait à son titre de membre du Conseil, en donnant sa démission pour permettre à l'Académie de remettre Delisle à sa place.

« De la même promotion que Delisle faisait partie un savant qui, le premier, noua entre notre Ecole et la Sorbonne des liens qui ont toujours été se resserrant, un savant historien et géographe, le doyen Auguste Himly, dont le nom est et sera longtemps révéré en la Faculté des lettres.

« Nous ne saurions passer en revue tous ceux qui, de 1847 à 1868, obtinrent le diplôme d'archiviste paléographe; mais de cette légion d'historiens, de paléographes, de philologues et d'archéologues, il convient, en suivant l'ordre des temps, de sortir du rang quelques-uns dont les ouvrages ont achevé d'établir jusqu'à l'étranger le bon renom de l'Ecole : Adolphe et Jules Tardif, Anatole de Montaiglon, Henri d'Arbois de Jubainville, Boutaric, Léon Gautier, Siméon Luce, Paul Meyer, Paul Viollet, Gaston Paris, Jules Guiffrey, Louis Courajod, pour ne citer que les morts.

« Ardents à l'accomplissement de leur devoir scientifique, les chartistes ne le furent pas moins à remplir leur devoir civique quand, une première fois depuis la naissance de l'Ecole, la patrie fut en danger. Dans un élan patriotique que nous avons vu se renouveler en 1914, les élèves se portèrent aux armées. Et, comme l'écrivait le directeur, non seulement tous ceux qui étaient appelés à défendre la patrie acceptèrent vaillamment cette tâche glorieuse, mais ceux que la loi en dispensait la réclamèrent avec énergie. C'était hier encore un honneur pour nous d'avoir à notre tête un de ces soldats de 1870 à qui sa noble conduite sur les champs de bataille mérita la croix de la Légion d'honneur et qui, après

avoir déposé les armes, monta dans une chaire, d'où il a donné une impulsion vigoureuse et décisive à l'étude de nos monuments nationaux.

« Au lendemain de la guerre, la direction de l'École fut confiée à Jules Quicherat, reconnaissance officielle de l'autorité morale qu'il exerçait depuis de longues années autant par la noblesse de son caractère et la dignité de sa vie que par sa science et sa maîtrise dans l'enseignement. Il était juste qu'au moment où la France voulait se relever, l'étude de notre histoire nationale fût placée sous l'autorité d'un savant qui aimait passionnément son pays et qui avait voué un véritable culte à Jeanne d'Arc, personnification de tout ce qu'il y a de généreux, de grand, d'impérissable dans le cœur de la France. Autour de lui, des professeurs tels que Léon Gautier, dont la parole animée communiquait aux élèves l'enthousiasme dont il vibrait en présence des documents de notre histoire; Paul Meyer, le restaurateur, avec son ami Gaston Paris, de la philologie romane en France, et dont le cours magistral présentait une suite de leçons s'enchaînant dans un ordre logique; Mas-Latrie, Boutaric, Anatole de Montaiglon, Jules Roy.

« A Jules Quicherat, mort le 8 avril 1882, Paul Meyer succéda comme directeur. Comprenant l'étendue et les difficultés de ses nouvelles fonctions, il n'hésita pas à abandonner sa chaire du Collège de France. Dès lors, et jusqu'à la fin de sa vie, il ne vécut plus que pour l'École des chartes, partageant son temps entre son cours, dont il multiplia les leçons, et la direction des études, sans négliger aucun détail de l'organisation matérielle.

« Le même jour que Paul Meyer devenait directeur, un nouveau professeur, Siméon Luce, montait dans une chaire nouvelle dont Natalis de Wailly, dès 1856, puis Lacabane, en 1861, avaient réclamé la création et qui ne fut instituée qu'en 1882 sur les instances de Quicherat et de Léopold Delisle : la chaire d'étude critique des sources de l'histoire de France, c'est-à-dire des chroniques. Mais les archivistes paléographes n'avaient pas attendu qu'on les initiât à la connaissance des

chroniques et des annales pour en faire l'étude, puisqu'on leur doit la plupart des éditions de textes narratifs du moyen âge et même des temps modernes publiés au XIX^e^ siècle.

« C'est pendant la direction de Paul Meyer qu'Arthur Giry, Paul Viollet et Auguste Molinier furent nommés professeurs. Arthur Giry n'a pas seulement donné aux études de diplomatique un nouvel élan; par sa conception des devoirs du professeur, son dévouement à ses élèves, les rapports constants qu'il entretenait avec eux, la direction qu'il donnait à leurs travaux, il eut sur l'enseignement de l'École en général une influence vivifiante. Le nom d'Auguste Molinier est inséparable de celui de Giry; esprit fin, ouvert de tous côtés, rompu aux travaux d'érudition, familier avec la littérature du moyen âge, Molinier était prêt à enseigner l'historiographie. Son livre sur les sources de l'histoire de France témoigne de son érudition en la matière. Quant à Paul Viollet, on retrouvait dans ses leçons les mêmes inquiétudes de conscience que dans la conduite de sa vie, les mêmes vues originales que dans ses livres, les mêmes notions précises sur l'histoire du droit, dominées par les idées générales.

« En 1897, le siège de l'École fut transféré des Archives nationales à la Sorbonne, d'un local étroit et obscur en un local plus large et clair. Car il faut dire qu'en 1866, au lieu des salles élégantes de l'hôtel Soubise, on lui avait assigné deux petites salles d'un autre bâtiment dépendant des Archives, avec entrée rue de Paradis, 18, aujourd'hui le n° 58 de la rue des Francs-Bourgeois. Depuis longtemps, certains membres du Conseil de perfectionnement, et particulièrement Natalis de Wailly, dès 1856, et plus tard, en 1874, Eugène de Rozière et Adolphe Tardif, avaient exprimé le vœu que l'École fût transférée dans le quartier des Écoles, afin d'étendre le cercle de son action en permettant aux étudiants des Facultés des lettres et de droit de suivre plus facilement, comme auditeurs libres en notre École, des cours qui n'avaient pas ailleurs d'équivalents. Leur opinion prévalut : le 3 novembre 1897, les cours de l'École des chartes s'ouvrirent à la Sorbonne.

« C'est là que professeurs et élèves poursuivaient en paix leurs travaux quand, au mois d'août 1914, l'Allemagne se jeta sur la France. L'ordre de mobilisation trouva tous les Français prêts à remplir leur devoir. Mais, si l'histoire est un des éléments dont se compose le patriotisme, si la connaissance du passé est la base la plus solide de l'idée de patrie, les élèves de l'École des chartes, quand même la loi ne les y eût pas obligés, devaient d'eux-mêmes se porter avec enthousiasme à la défense du patrimoine national, à l'exemple de leurs aînés de 1870. Beaucoup d'entre eux, classés dans les services auxiliaires, demandèrent instamment à être versés dans le service armé. La grandeur et la générosité des sentiments et du dévouement qui animaient tous ces jeunes gens, élèves et anciens élèves, leur décision, on dirait volontiers leur désir de faire au salut de la Patrie le sacrifice de leur vie sont attestées par les lettres que, du milieu des combats, ils écrivaient à leurs parents; leur vaillance, par les inscriptions à l'ordre du jour, par les décorations qui leur furent décernées, et hélas! plus encore par les cinquante et un noms gravés sur la table de marbre placée dans la salle des cours, face aux élèves, non seulement pour honorer la mémoire de ces héros martyrs de la Patrie, mais aussi pour servir de leçon à leurs successeurs et leur rappeler que dans une société l'individu doit se dévouer au bien public jusqu'à la mort.

« L'histoire du premier siècle de l'Ecole se clôt sur une page douloureusement glorieuse, comme cette allocution doit se terminer par un hommage reconnaissant, venu du fond du cœur et dans des sentiments tels que les paroles sont impuissantes à les rendre, à ceux à qui nous devons d'avoir pu reprendre les œuvres de paix; par un hommage aussi à ces parents qui, atteints dans la chair de leur chair, ont trouvé dans un ardent amour de la France la force de supporter, avec un courage égal à celui de leurs enfants, sans plaintes, sinon sans larmes, une blessure telle qu'il n'en est pas de plus douloureuse, et qui les mutilait à tout jamais.

« Une victoire si chèrement acquise fait un devoir à ceux

qui ont survécu et aux générations futures d'appliquer toutes leurs forces à l'accomplissement de la tâche qu'ils ont choisie, afin de maintenir notre pays, dans le domaine des études historiques, à la place où l'ont mis les efforts de leurs devanciers. Ainsi feront-ils tout ensemble œuvre scientifique et patriotique, car écrire l'histoire avec la volonté de n'altérer en rien la vérité c'est glorifier la France. »

Un élève de l'École des chartes, Monsieur Meurgey, lieutenant de chasseurs, chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire, plusieurs fois cité à l'ordre, a fait l'appel des archivistes paléographes et des élèves tués pendant la guerre; cet appel a été écouté par l'assistance debout, au milieu d'une profonde émotion et d'un religieux silence.

*Morts pour la France.*

René Abribat.
François Baron.
Victor Baubet.
François Baudry.
Gaston de Beausse.
Eugène Berger.
François-Gérard Boucher.
Pierre Bouvier.
André Clerc.
Augustin Cochin.
Gustave Colonnier.
Paul Cornu.
Édouard Decq.
Maurice Deroy.
Michel Desjardins.
Maurice Dieterlen.
Frédéric Duval.
Étienne Fages.
Marcel Ferrand.
Pierre Flament.
Robert de Fréville de Lorme.

Robert Galichet.
Gabriel Garric.
Pierre Gautier.
Robert Gérard-Detraux.
Marcel Godet.
Pierre Goisque.
Raymond Houdayer.
Jean Jablonski.
Paul Lecestre.
Lucien Lécureux.
Yves Le Gueut.
Jean Lœw.
Charles de Luppé.
Georges Mathieu.
Georges Mazeran.
Jacques Mercier.
Robert Michel.
Marc Morel.
Jules Pandin de Lussaudière.
Jean Pelletier.
Jean Perrenet.
Louis Perret.
Joseph Petit.
Henri Prost.
Daniel Robert.
Maurice Rouxin.
René Serpette de Bersaucourt.
Pierre Toulouse.
Henri Vallet.
Gustave Valmont.

Monsieur Léon Mirot, secrétaire de la Société, a donné l'énumération des Corps savants et Sociétés étrangères qui ont envoyé soit des délégués, soit des adresses à l'occasion du Centenaire, et Monsieur Henri Pirenne, membre de l'Institut de France et de l'Académie royale de Belgique, recteur de

l'Université de Gand, au nom des délégués étrangers, a lu la déclaration suivante :

« Monsieur le Président de la République,
« Monsieur le Ministre,
« Mesdames, Messieurs,

« J'ai le grand honneur d'apporter à l'École des chartes les félicitations et les vœux des institutions scientifiques de l'étranger qui se sont fait représenter à cette cérémonie. Leur participation y fait ressortir, semble-t-il, d'une manière particulièrement significative, la valeur de l'établissement dont nous venons d'entendre exposer, avec tant d'éloquence et de vérité, le rôle et les mérites.

« L'École des chartes a été conçue et créée en vue de fournir à la France des paléographes, des diplomatistes et des archivistes. Elle devait être et elle a été une pépinière de spécialistes dressés aux recherches et à la technique de l'érudition, en même temps que préparés au classement et à l'inventaire des archives françaises. Elle répondait donc à des besoins scientifiques, mais à des besoins scientifiques adaptés à l'état et à la nature des sources documentaires d'un pays bien déterminé, la France. Elle ne s'appliquait point, comme font les Universités, à la science en soi, considérée dans son universalité ; elle s'assignait un champ d'action nettement circonscrit par des nécessités d'ordre pratique et d'ordre national.

« Et pourtant il s'est fait que, très rapidement, son exemple et son influence ont largement débordé les frontières de son pays d'origine et qu'elle a pris place, dès ses débuts, parmi les grandes institutions savantes de l'Europe. Comment cela peut-il s'expliquer, si ce n'est par ces qualités d'ordre, de précision et de clarté que l'on s'accorde à reconnaître au génie français et qui n'ont cessé de se manifester à l'École des chartes, non seulement par la parfaite concordance de son organisation aux fins qu'elle se propose, mais surtout par les travaux de tant de maîtres éminents dont on évoquait les

noms tout à l'heure. Ces travaux, dont la caractéristique essentielle me paraît être la sobriété et la simplicité de la forme alliées à la solidité du fond, ce n'est pas en France seulement qu'ils ont renouvelé, précisé ou enrichi les méthodes de l'érudition. Ils n'ont pas manqué de s'imposer au dehors. Il n'est point de « séminaire historique » où ils ne figurent sur les rayons les plus proches de la main des étudiants. Pour ne parler que des plus récents, des livres comme le *Manuel de diplomatique* d'Arthur Giry ou comme le *Traité de paléographie* de Maurice Prou sont des instruments si bien appropriés à leur destination qu'ils conviennent, si l'on peut ainsi dire, à tout le monde.

« Que d'élèves d'ailleurs, venus de tous les pays où l'on étudie l'histoire de cette civilisation occidentale dans laquelle la France a joué à toutes les époques un rôle si essentiel, ont complété ou affiné à l'École des chartes leur formation scientifique ! Je n'ai qu'à remuer des souvenirs déjà lointains, mais toujours vivants, pour savoir avec quelle cordialité ils y sont accueillis, quelles amitiés ils y nouent, tout ce qu'ils y apprennent et tout ce que, en partant, ils en emportent de savoir et, ce qui vaut mieux encore, d'incitation au labeur.

« Permettez-moi, puisque c'est un Belge qui vous parle, d'attester ici l'influence salutaire que l'École des chartes a exercée sur le mouvement historique de mon pays, l'estime dans laquelle la tiennent nos universités et la gratitude que lui conservent ceux de nos érudits, — et le nombre en est grand, — qui ont eu la bonne fortune de profiter de son enseignement. Et laissez-moi invoquer à ce propos le témoignage qu'en rendait, il y a une trentaine d'années, dans l'étude si vivante qu'il lui a consacrée, mon cher et regretté collègue le professeur Paul Frédéricq.

« Vous n'ignorez point, Messieurs, les services que votre Ecole a rendus hors de France aux études qui vous sont chères. Votre modestie n'a point voulu y insister. Je suis heureux qu'elle m'ait laissé la joie de les attester devant vous au nom de vos collègues étrangers, dont j'ai été l'organe bien imparfait sans doute, mais très sincère, des sentiments d'ad-

miration et de reconnaissance qu'ils portent à la glorieuse École des chartes. »

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique a ensuite pris la parole en ces termes :

« En entendant, tout à l'heure, M. le directeur de l'École des chartes et M. le président de la Société de l'École des chartes nous raconter dans cette manière sobre et lumineuse, avec ce souci dominant de probité, qui sont la marque de l'esprit chartiste, les origines et l'histoire de votre École, nous goûtions la joie profonde de nous sentir dans un des lieux où vivent et se perpétuent le mieux les plus nobles traditions de la culture française.

« S'il était permis, pour définir vos travaux, de recourir aux classifications de la mythologie administrative, on pourrait dire que c'est à la plus humble et à la plus austère des muses que vous avez été voués. La science des documents est votre partage. Et l'on vient de rappeler à bon droit que, si l'histoire prétendait s'écarter des documents, elle ne serait bientôt qu'une équivalence de la rhétorique. Sans jamais renoncer à votre vocation propre, vous avez su dominer et élargir votre œuvre. Vous êtes restés du pays et du climat de votre intelligence. L'érudition, chez nous, ne s'oppose pas à la culture et l'on n'y confond pas plus la spécialité avec la science que le goût des idées avec le développement oratoire. Devant le texte patiemment déchiffré, vous avez souvent éprouvé « je ne sais quel frémissement de la nature intelli« gente », suivant une expression de grand écrivain, qui est de Daunou. Institués pour découvrir et préparer les matériaux de la science historique, vous vous êtes mis à construire, vous êtes devenus historiens. L'érudition et la spécialité, avec vous, ont servi aux progrès de l'esprit; le culte du document et des textes, à l'illustration du génie français.

« C'est la France elle-même, la France prise dès ses origines, quand la colline où s'élève aujourd'hui la Sorbonne penchait, à peine semée de quelques habitations de plaisance,

les frondaisons de ses jardins et de ses bois sur le bras de la Seine qui enfermait Lutèce ; la France, suivie à travers toutes les gloires et tous les malheurs de son histoire, la France, soldat de l'idéal dans le monde, parfois terrible, souvent sublime, toujours glorieuse, parce que toujours humaine, quelquefois vaincue, jamais abattue, que vous étudiez, que vous honorez, que vous servez.

« Vous l'étudiez avec patience et méthode et aussi avec ce grand amour qui s'oublie lui-même, comme toutes les passions nobles, et sans lequel il ne saurait y avoir d'œuvre durable et féconde.

« Vous l'honorez en montrant non seulement ce qu'elle a fait depuis quatorze siècles, mais aussi ce qu'elle a pensé, ce qu'elle a senti, ce qu'elle a exprimé dans la langue forte et précise des légistes, dans l'émouvante poésie des chansons de geste, dans l'envolée des cathédrales et la grâce élégante des châteaux, dans ce fourmillement merveilleux d'œuvres d'art où la patrie tout entière est racontée et exaltée, depuis la douceur de ses paysages jusqu'à la probe ingéniosité de ses artisans et la grandeur de ses héros.

« Tout enseignement méconnaîtrait la condition humaine et manquerait à son objet, qui refuserait sa juste part à l'étude et à l'intelligence du passé. La plus claire notion de la solidarité nationale, c'est vos travaux qui la mettent en jour en faisant apparaître l'effort continu des générations. Au moment où vous entrez dans un nouveau siècle de labeur, notre reconnaissance va, comme la vôtre, à tous les artisans de la gloire française que nous avons entendu célébrer aujourd'hui, depuis les Bénédictins, qui fondèrent votre patrimoine de science, jusqu'aux jeunes savants héroïques de 1914, qui l'ont défendu et sauvé. »

Puis Monsieur le Président de la République a terminé la séance par ces paroles :

« Mesdames, Messieurs,

« Cette cérémonie, si significative par ses enseignements, si émouvante par les souvenirs qu'elle a remués, si digne, en

sa simplicité, de cette grande École française, et qui avait pour objet de commémorer cent années de gloire et de services, est terminée. La séance est levée. »

Monsieur le Président de la République a été accompagné à la sortie de la Sorbonne avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

Après cette réunion, de nombreux assistants se sont rendus à l'École des chartes et ont défilé devant la plaque dressée en l'honneur des morts de la guerre, et que l'on avait ornée d'une palme nouée d'un ruban aux couleurs nationales.

Le soir, à sept heures et demie, un banquet a réuni à l'hôtel Lutetia, sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, les archivistes paléographes, les élèves de l'École, ainsi que les délégués étrangers et les notabilités qui avaient bien voulu répondre à leur invitation.

A la table d'honneur, que présidait Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, assisté de Monsieur Maurice Prou et du comte Paul Durrieu, avaient pris place :

MM. P. Appell, membre de l'Institut, recteur de l'Université de Paris; Earle B. Babcock, délégué de l'Université de New-York; C. R. Beazley, délégué de l'Université de Birmingham; Victor Bérard, sénateur du Jura; F. Brunot, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris; R. Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Chabrun, député de la Mayenne; Constant, professeur à l'Institut catholique, délégué de l'École de paléographie vaticane; A. Coville, directeur de l'Enseignement supérieur; E. Cuq, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; Gaston Deschamps, député des Deux-Sèvres; Pascual Galindo, délégué de l'Université de Saragosse; le général Girard; le colonel Girardeau; W. S. Holdsworth, délégué de l'Université d'Oxford; Th. Homolle, membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque nationale; L. Kern, délégué des Archives fédérales suisses à Berne et de l'Université de Lausanne; St.

Kętrzyński, délégué de l'Université de Varsovie et des Archives de l'État de Pologne : Vl. Klecanda, délégué de l'École de paléographie de Prague ; A. Lângfors, délégué de l'Université d'Helsingfors ; Ch.-V. Langlois, membre de l'Institut, directeur des Archives ; Léon Leclère, prorecteur de l'Université de Bruxelles, délégué de l'Académie royale de Belgique et de l'Université de Bruxelles ; Louis Madelin ; Paul Monceaux, vice-président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France ; Chr. Pfister, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, délégué de l'Université de Strasbourg et de la Commission pour la conservation des monuments historiques d'Alsace ; Henri Pirenne, membre de l'Institut, recteur de l'Université de Gand, délégué de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire et de l'Université de Gand ; Paul Saintenoy, délégué de la Société royale d'archéologie de Belgique ; Fr. Stang, délégué de l'Université de Christiania ; Charles Terlinden, délégué de l'Université de Louvain ; Tsai, recteur et délégué de l'Université de Pékin ; van Kan, délégué de l'Université de Leyde et de la Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde ; J. A. Twemlow, délégué de l'Université de Liverpool ; M. Wilmotte, délégué de l'Académie royale de Belgique et de l'Université de Liége.

Autour des tables avaient pris place cent quatre-vingt-douze archivistes paléographes et élèves de l'École des chartes :

MM. d'Allemagne, Anchel, Francisque André, d'Arbois de Jubainville, M^lle^ Arrivot, MM. Marcel Aubert, Hippolyte Aubert de la Rüe, Auvray, Ernest Babelon, membre de l'Institut, Bailhache, Barbey, Barennes, André Barroux, Marius Barroux, Robert Barroux, Bataille, Batiffol, Bémont, membre de l'Institut, de Bengy-Puyvallée, Bernard, Besnier, Bléry, Bloch, Boinet, de Boislisle, Bonin, Bonnaire, Bonnat, de Boüard de Laforest, Bourgin, M^lle^ Bouvier, MM. Bovet, Braibant, Brouard, Bruchet, Brun, Brunel, Burnand, Cagé, Calmette, Caron, Célier, Chalandon, Chassaing de Borredon, Chevreux, chanoine Clément, Clouzot, Cohn, Cordey, Couderc, Courteault, de Coussemacker, Coyecque, de Croy,

Delaborde, membre de l'Institut, Delachenal, membre de l'Institut, Deloncle, Demaison, Denis du Péage, Déprez, Deschamps, Deslandres, Despras, Digard, M^lle^ Dillay, M. Dorez, M^lle^ Ducaffy, MM. Dugueyt, Dumoulin, Dupont-Ferrier, Bruno Durand, Georges Durand, Duval, Duvernoy, Enlart, vicomtesse d'Espagny, MM. Espinas, Farges, Faulquier, de Font-Réaulx, Paul Fournier, membre de l'Institut, Pierre Fournier, Gandilhon, Gaucheron, Léon Gauthier, de Germiny, Édouard Giard, René Giard, Gouron, Daniel Grand, Roger Grand, Grandjean, de Grandmaison, Griveau, Albert Guigue, Guitard, Guy, Henry, Hervieu, Hirschauer, Hoppenot, Huisman, Alfred Isnard, Ernest Isnard, Jacob, Jacqueton, Jaulme, Jolly, Jouanne, Joüon des Longrais, Labrosse, de Lacombe, Lanco, de La Roncière, Lauer, Laurain, Laval, Lavergne, Lecestre, Eugène Lefèvre-Pontalis, Germain Lefèvre-Pontalis, Lefranc, Léon Le Grand, Lemaître, André Lemoisne, Lemonnier, membre de l'Institut, Lesort, Auguste Le Sourd, Paul Lesourd, Lévy, Loirette, Loriquet, Ferdinand Lot, Luzu, Lyon, Maisonobe, Manheimer, de Manneville, Marchand, Marichal, Marot, Henry Martin, Martin-Chabot, Martin-Chauffier, Martineau, Marx, Mathorez, Mazerolle, Merlet, Meurgey, Michon, Mirot, Moranvillé, Moris, de Mun, M^lle^ Odend'hal, MM. Omont, membre de l'Institut, Pasquier, Patry, Pélissier, de Peretti de La Rocca, Petit-Dutaillis, Picard, Adrien Planchenault, René Planchenault, Pocquet du Haut-Jussé, Porcher, Porée, de Pressac, Privat, Recoura, M^lle^ Renié, MM. Reizler, Rey, Ritter, Roussier, Saché, Samaran, Schmidt, de Sédouy, Serbat, M^lle^ Solente, MM. Stein, Terrasse, Teyssier, Thomas, membre de l'Institut, Tournoüer, Vallery-Radot, Verhille, Viard, Vidier, M^lle^ Vielliard.

Le menu du banquet était ainsi composé :

*Crème Doria — Consommé Bergère*
*Suprême de Turbotin Héléna*
*Ris de veau cévenole — Pintade de Nevers à l'estoufade*
*Salade*
*Glace bombe charmeuse — Petits Condés*
*Café — Liqueurs*
VINS
*Touraine — Saint-Jean de Braye — Montagne Saint-Emilion*
*Champagne frappé*

A la fin du banquet, divers toasts ont été portés :

Le comte Durrieu s'est d'abord levé. Il se défend de vouloir prononcer un nouveau discours après ceux qui ont été entendus dans l'après-midi. Mais il a des devoirs de gratitude dont il convient qu'il s'acquitte sans tarder et qui lui sont particulièrement doux à remplir.

Il doit d'abord remercier chaleureusement Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, qui, malgré les fatigues occasionnées pour lui, ces jours-ci, par la discussion du budget à la Chambre, a bien voulu venir, ce soir, présider notre banquet confraternel, après nous avoir, à la Sorbonne, tenus sous le charme de sa vibrante éloquence, en parlant de l'Ecole des chartes d'une façon qui nous a été profondément au cœur.

C'est aussi un sentiment de profonde et respectueuse gratitude qu'il lui faut adresser à Monsieur le Président de la République, pour avoir accepté de prendre part en personne, d'une manière effective, à la cérémonie de la Sorbonne et avoir clos cette belle séance par des paroles qui constituent pour l'École des chartes une récompense de ses efforts dans le passé et un précieux encouragement pour l'avenir.

Gratitude encore à manifester envers les Nations alliées ou amies, qui participent à cette journée par la présence de leurs délégués ou par l'envoi d'adresses de félicitations, envers les hautes autorités scientifiques françaises, dont l'amitié nous accompagne jusqu'à cette table de banquet. Gratitude à l'égard des membres du Sénat et de la Chambre des députés, ainsi qu'à l'égard des représentants de la Presse, qui se trouvent également assis près de nous, et parmi lesquels nous sommes, à juste titre, heureux et fiers de compter plusieurs de nos confrères.

A ces hommages exprimés au nom de l'École des chartes, le comte Durrieu demande la permission d'ajouter le témoignage de sa reconnaissance personnelle envers ses confrères de l'École. S'il a eu, aujourd'hui, l'immense joie et le très grand honneur de prendre une part active à ces fêtes du Centenaire, à côté de son si cher ami M. Prou, l'éminent direc-

teur de l'École, c'est parce que les membres de la Société de l'École des chartes ont bien voulu, par leur vote préalable, lui accorder la très rare faveur, après qu'il eut déjà présidé la Société en 1909, de l'investir une seconde fois de la présidence pour l'année où devait se célébrer notre Centenaire. Il a vu ainsi se resserrer encore plus les liens d'affection qui l'attachent à la chère École, cette École à laquelle il aspirait déjà longtemps avant d'avoir terminé ses études classiques, cette École où il est entré, il y aura dans trois ans un demi-siècle, mais où les élèves, réunis dans la vieille salle des cours de la rue des Francs-Bourgeois, n'avaient pas encore le privilège, comme ceux d'aujourd'hui, de voir se pencher de gracieux visages féminins sur les chartes à déchiffrer. Le souvenir de la confiance que lui ont témoignée ses confrères restera pour jamais une des pages émouvantes de sa vie.

En terminant, le comte Durrieu boit aux Nations représentées à cette fête; il boit également à la France, la patrie que l'École des chartes peut se rendre à elle-même le témoignage d'avoir bien et utilement servie durant les cent ans qui viennent de s'écouler; et enfin, après avoir envisagé la France en son ensemble, à ce qui est, pour les chartistes, comme une véritable petite patrie dans la grande, à notre bien-aimée École des chartes.

Puis M. Cuq, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, prononce les paroles suivantes :

« L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a été heureuse de s'associer à la cérémonie qui a eu lieu aujourd'hui à la Sorbonne pour célébrer le centenaire de la fondation de l'École des chartes. En invitant le bureau de l'Académie à assister à cette fête, le Président de votre Société, mon confrère et ami le comte Paul Durrieu, me rappelait les liens qui unissent l'École des chartes à notre Compagnie : elle a été créée pour former des auxiliaires destinés à nous seconder dans la publication des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France.

« Placée sous le contrôle d'un Conseil de perfectionnement,

comprenant cinq membres élus par l'Académie, l'École des chartes a contribué, par son enseignement et par les travaux de ses maîtres, à répandre dans notre pays le goût de la méthode inaugurée par les professeurs dont les noms ont été évoqués aujourd'hui, et que leurs successeurs appliquent rigoureusement sous la direction de notre éminent confrère M. Prou. Cette méthode consiste à faire l'étude critique des documents, écrits ou figurés, dans un esprit de probité absolu, et non pour en tirer argument en faveur d'une thèse préconçue.

« Cette méthode, qui caractérise la science française et qui tend uniquement à la recherche de la vérité, a contribué au renom de l'École des chartes dans le monde savant, ainsi qu'en témoignent les adresses des soixante-dix Académies ou Sociétés françaises et étrangères dont la liste a été lue à la Sorbonne et dont je salue ici les délégués. Vous me permettrez d'adresser un salut particulier à notre associé étranger, le président de l'Académie royale de Belgique, M. Pirenne, qui, pendant l'occupation allemande, n'a pas hésité, avec son regretté collègue M. Frédéricq, à sacrifier sa liberté pour rester fidèle à son devoir envers sa patrie.

« Messieurs, l'École des chartes a, pendant le siècle écoulé, rempli sa tâche avec succès et réalisé pleinement l'espoir de ses fondateurs. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ne pouvait manquer de lui en apporter le témoignage en cette journée commémorative.

« L'École des chartes a, durant la guerre, aussi bien mérité de la patrie qu'elle avait bien mérité de la science pendant la paix. Telle est, j'en suis assuré, la signification de la présence de Monsieur le Président de la République à la fête du centenaire, et de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique à ce banquet. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres se joint à eux pour adresser à l'École des chartes ses félicitations et ses vœux de prospérité. »

M. Frédéric Barbey, archiviste paléographe, ministre plé-

nipotentiaire et envoyé extraordinaire de Suisse en Belgique, prit la parole au nom des anciens élèves suisses :

« Mes chers confrères,

« A cette fête émouvante qui nous réunit ce soir, je dirai à cette fête de famille de notre chère et vénérable École des chartes, où tout chartiste se sent un peu « de la famille », vous permettrez au représentant des anciens élèves suisses de l'École de vous apporter très brièvement l'hommage reconnaissant de ses compatriotes, qui gardent un souvenir inoubliable de l'enseignement qu'ils ont reçu aux Chartes et des amitiés très douces qu'ils y ont formées. Il appartenait à notre doyen, M. Théophile Dufour, de Genève, de venir vous exprimer ce soir les sentiments qui remplissent nos cœurs. Son âge et son état de santé l'ont obligé à renoncer à cette réunion à laquelle il tenait tout particulièrement. Je vous apporte ses très vifs regrets et un message tout spécial de sympathie et d'inaltérable attachement à notre chère École.

« Messieurs, après les éloquents discours que nous avons entendus aujourd'hui, il me paraît superflu de venir vous redire, — imparfaitement après tant d'autres, — toute la reconnaissance que nous devons aux maîtres vénérés qui nous ont initiés à cette admirable méthode d'exactitude et d'érudition que l'on enseigne à l'École des chartes. Je désire seulement vous apporter ce soir mon tribut d'hommage et de profonde reconnaissance, hommage éclatant que nous voulons rendre à cette incomparable science historique française que nous avons appris à connaître et à aimer : science lumineuse, désintéressée, et qui s'efforce d'allier la critique la plus rigoureuse à la forme la plus claire et la plus élégante.

« Mais, Messieurs, nous n'oublions pas, nous ne pouvons oublier, nous qui avons été les hôtes de l'École jadis et qui sommes les vôtres de nouveau ce soir, nous ne pouvons oublier les années tragiques que vient de traverser votre héroïque et noble pays. Nous ne pouvons oublier qu'envahie et piétinée pendant quatre ans, la France a perdu les meil-

leurs de ses enfants, entre autres cette élite intellectuelle admirable où nous comptions tant d'amis; leur pensée et le souvenir de leur mort héroïque sont continuellement présents à nos mémoires et à nos cœurs. La France a subi les pires épreuves, mais elle a tenu pour ressusciter plus forte, plus glorieuse que jamais.

« Messieurs, en dépit de notre neutralité politique, que des engagements historiques et d'honneur nous contraignaient de conserver, vous savez que nous avons vibré avec vous, que nous avons souvent frémi pour vous, au cours de ces douloureuses et lourdes années de guerre, et que nous avons salué avec une joie indicible le triomphe de vos nobles soldats.

« Et maintenant que, rendus aux travaux de paix, vous avez repris vos savantes études, maintenant que la France, délivrée pour l'instant du cauchemar, s'efforce de réparer les maux inouïs qu'elle a soufferts, nos vœux, nos vœux ardents l'accompagnent, comme ils accompagnent notre chère École dans ses nouvelles destinées. Qu'elle reçoive ce soir ici, dans la personne de son Conseil, de ses professeurs, de ses anciens élèves et de ses élèves, l'hommage de notre inaltérable gratitude et de nos vœux de longue vie pour le plus grand honneur de la science historique française. »

M. Babcock, au nom de l'Université de New-York et de l'*American University Union in Europe*, a parlé en ces termes :

« Au nom de M. le Président Elmer E. Brown, de New-York University, j'ai l'honneur de présenter les félicitations et les hommages de cette Université à l'École des chartes et à son éminent directeur.

« Ce m'est une grande joie aussi, surtout en ce moment, d'exprimer les vœux sincères des universités américaines pour la prospérité de l'institution dont nous célébrons aujourd'hui le centenaire.

« C'est de tout cœur que, en cette heure d'incertitude politique, nous proclamons l'union fondamentale et la solidarité intellectuelle de la France et des États-Unis. »

M. Wilmotte, professeur à l'Université de Liége, a prononcé les paroles suivantes :

« Monsieur le Ministre,

« Messieurs et Mesdames,

« Mes collègues belges me prennent au dépourvu en me demandant d'improviser un toast en réponse à toutes les choses aimables qu'on a adressées aux délégués étrangers. Je m'exécute, mais j'ai besoin de votre indulgence. Que puis-je, en effet, ajouter à ce qui a été dit? Tout au plus évoquer un souvenir personnel, celui des heures excellentes que j'ai passées avec certains d'entre vous rue des Francs-Bourgeois. J'y revois encore, dans la modeste salle où ils enseignaient, Léon Gautier, Paul Meyer, de Lasteyrie... Léon Gautier, qui, avec ses yeux pensifs et doux, sa belle barbe, sa gesticulation romantique, vous faisait l'impression d'un apôtre et vous secouait, vous entraînait après lui; Paul Meyer, bien différent d'allure, cassant, sarcastique, et pourtant si bon, si tendre, si sûr pour ceux qui, comme moi, ont pénétré dans son intimité, d'une science si impeccable et si intraitable à la fois; d'autres maîtres encore dont je m'excuse de ne pas évoquer le souvenir. Il y avait dans cet enseignement de l'École un je ne sais quoi que je n'ai pas noté ailleurs, une bonhomie qui s'alliait bien avec notre caractère, à nous Belges, une intégrité, une indifférence pour le faste, pour les formes un peu autoritaires du savoir. Toute ma vie je me souviendrai de cela avec reconnaissance, et nul d'entre nous n'osera contester qu'il doit à cette qualité particulière d'un enseignement quelque chose qu'il n'aurait pu acquérir sans lui. Notre sensibilité a été, chez nous, touchée autant que notre raison. Je ne puis formuler de plus bel éloge. »

M. Twemlow, délégué de l'Université de Liverpool, exprima ensuite les sentiments de sympathie et de vénération de l'Université qu'il représente pour l'École des chartes, prototype de la *School of Local history*, créée à Liverpool.

M. Pascual Galindo, docteur ès lettres, chargé de cours à

l'Université de Saragosse et délégué de cette Université, prononça les paroles suivantes :

« C'est pour moi un grand honneur de représenter ici, à une cérémonie aussi solennelle et à l'occasion d'un Centenaire aussi illustre et déjà si plein de fruits, l'Université de Saragosse. J'ai le regret de ne pas rencontrer ici des représentants des autres universités de l'Espagne : mais l'Université de Saragosse ne pouvait pas, en ce jour, être absente de ces fêtes.

« Les rapports amicaux des temps passés entre nos deux pays lui dictaient son devoir. Il se trompa certes votre grand poète quand il plaça Saragosse au sommet d'une montagne :

*Fors Sarraguce k'est en une montaigne*[1],

mais quand il célèbre les magnifiques conquêtes de Roland sur Noples, Commibles, Valterne, Pine, Balaguer, Tuele et Sebilie, il peignait historiquement les grandes entreprises des rois Sancho Ramirez, Pedro Sanchez et Alfonso Sanchez *le Batailleur*, aidés par le vaillant concours des grands seigneurs français du Midi.

« Et dorénavant, dès 1118, après la si glorieuse libération de Saragosse avec le concours des seigneurs français, elles ne seraient plus vraies les paroles de Ganelon :

*En Sarraguce sai bien qu'aler m'estoet*
*Hum ki la vait repairier ne s'en poet*[2],

car Saragosse était déjà devenue une ville des chrétiens.

« La recherche et l'étude des documents du XII^e^ siècle viennent confirmer mes assertions quand ils nous montrent les dépenses faites *in adducendis exercitibus de Francia* et quand nous trouvons dans les actes de cette époque les souscriptions des sires français à côté de celles des rois d'Aragon.

« Les documents prouvent donc la vérité de vos poèmes et en même temps l'union et les relations alors existantes entre nos deux pays, au moins entre le royaume d'Aragon et les contrées du Midi.

1. *Chanson de Roland*, 6.
2. *Ibid.*, 292-93.

« C'est donc un grand honneur pour l'Université de Saragosse et en même temps un grand devoir de se joindre aux fêtes en l'honneur de cette École des chartes, dont quelques élèves se sont occupés, non sans succès, à l'étude des documents espagnols.

« J'offre à cette occasion à l'Ecole, au nom de l'Université saragossaise, les félicitations les plus chaleureuses; et pour nos deux pays je forme le vœu que les relations amicales du XII^e^ siècle se perpétuent, encore plus étroites si possible, au XX^e^. »

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique a terminé la série des toasts en exprimant les sentiments de joie et d'espoir qui resteront de cette belle journée pour la prospérité de l'École et l'avenir de la science historique française : il leva son verre en l'honneur de son successeur lointain, qui, Ministre de l'Instruction publique en 2021, présidera au banquet du second centenaire de l'École.

Certaines rumeurs mises en circulation par des personnes probablement intéressées, relatives à mon administration comme gérant de la "Ottawa Wine Vault Co., Limited," je crois de mon devoir de faire connaître au public le bilan des opérations de la société depuis qu'elle a été constituée en compagnie limitée.

Pendant les années 1908-1909 et 1910, M. Godfroid LeBel, Sr. agissait en qualité de gérant, et pour les autres années, la gérance de la compagnie m'a été confiée.

Rien d'exacts comme chiffres. Ceux que nous publions ci-dessous ont été extraits des états financiers annuels, approuvés par les divers auditeurs de la société. J'espère que leur éloquence feront disparaître les impressions défavorables que les susdites rumeurs auraient pu créer chez un public moins averti.

## GERANCE DE M. GODFROID LeBEL, Sr.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Du | 14 | juin | 1907 | au | 14 | juin | 1908— | Profits | nets..... | $20,135.65 |
| " | 14 | " | 1908 | " | 14 | " | 1909— | " | " ..... | 16,048.72 |
| " | 14 | " | 1909 | " | 14 | " | 1910— | " | " ..... | 13,187.46 |

## GERANCE DE M. A.-A. CHARBONNEAU.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 14 | juin | 1910 | au | 31 | janvier | 1911— | Profits | nets, | 7 m. ½ | $12,050.05 |
| 31 | jan. | 1911 | " | 31 | " | 1912— | " | " | 12 mois. | 27,950.07 |
| 31 | " | 1912 | " | 31 | " | 1913— | " | " | " | 28,455.13 |
| 31 | " | 1913 | " | 31 | " | 1914— | " | " | " | 18,470.00 |
| 31 | " | 1914 | " | 31 | " | 1915— | " | " | " | 26,324.69 |

A.-A. CHARBONNEAU.

II.

# LISTE DES UNIVERSITÉS

## ACADÉMIES, CORPS SAVANTS ADHÉRENTS, ÉTRANGERS ET FRANÇAIS.

### A. — *ÉTRANGER.*

#### Belgique.

**Bruxelles**. Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Délégués : le R. P. Delehaye, MM. Léon Leclère, Henri Pirenne, Maurice Wilmotte. — *Adresse.*

Musée royal des beaux-arts. Délégué : M. Fierens-Gevaert. — *Adresse.*

Université libre. Délégué : M. Léon Leclère. — *Adresse.*

Institut international de bibliographie. — *Adresse.*

Société des Bollandistes. Délégué : le R. P. Delehaye.

Société royale d'archéologie. Délégués : MM. Joseph Casier, Paul Saintenoy.

**Gand**. Université. Délégué : M. Henri Pirenne. — *Adresse.*

Bibliothèque de l'Université. — *Adresse.*

Société d'histoire et d'archéologie. — *Adresse.*

**Liége**. Université. Délégués : MM. Van der Linden, Maurice Wilmotte. — *Adresse.*

**Louvain**. Université. Délégué : M. Charles Terlinden. — *Adresse.*

**Tournai**. Société historique et archéologique.

**Rome**. Institut historique belge. — *Adresse.*

CHINE.

**Pékin**. Université. Délégué : M. TSAI, recteur.

DANEMARK.

**Copenhague**. Académie royale des sciences et lettres. — *Adresse.*
Université.
Archives de l'État. — *Adresse.*

ESPAGNE.

**Saragosse**. Université. Délégué : don Pascual GALINDO.

ÉTATS-UNIS.

**Boston**. American Academy of Arts and Sciences. — *Adresse.*

**Cambridge** (Massachusetts). Harvard University. — *Adresse.*
Historical Society.

**New-Haven** (Connecticut). Yale University. — *Adresse.*

**New-York**. Université et American University Union in Europe. Délégué : M. Earle B. BABCOCK. — *Adresse.*

**Nouvelle-Orléans** (Louisiane). The Louisiana historical Society. — *Adresse.*

**Philadelphie** (Pennsylvanie). Université. — *Adresse.*

**Washington**. Smithsonian institution. — *Adresse.*

Société historique de l'État-major général de l'armée américaine. Délégué : M. Henry DU R. PHÉLAN.

FINLANDE.

**Helsingfors**. Université. Délégué : M. Arthur LÄNGFORS.

GRANDE-BRETAGNE.

**Bangor**. University College of North Wales.

**Birmingham**. Université. Délégué : M. C. R. BEAZLEY.

**Bristol**. Université. — *Adresse.*

**Cambridge**. Fitz William Museum.

**Édimbourg**. Université. — *Adresse.*
Records of Scotland. — *Adresse.*

**Glasgow**. Université. — *Adresse.*
Archeological Society. — *Adresse.*

**Jersey**. Société jersiaise. Délégué : M. Camille Vallaux.

**Liverpool**. Université. Délégué : M. J. A. Twemlow. — *Adresse.*

**Londres**. British Museum et British Academy. — *Adresse.*
Society of Antiquaries. Délégué : M. C. Enlart. — *Adresse.*
The philological Society. Délégués : MM. Joseph Lot, A. Meillet.

**Manchester**. Université. Délégué : M. A. G. Little. — *Adresse.*

**Oxford**. Université. Délégué : M. W. S. Holdsworths.

ITALIE.

**Bologne**. R. Università. — *Adresse.*
R. Archivio di Stato. — *Adresse.*

**Gênes**. R. Università. Délégué : Son Excellence le comte Bonin-Longare. — *Adresse.*
R. Archivio di Stato. Délégué : le commandant Weil.

**Milan**. R. Archivio di Stato. Délégué : M. Henri Stein. — *Adresse.*
École de diplomatique et d'archivistique. Délégué : M. Henri Stein.

**Naples**. R. Università. — *Adresse.*
R. Accademia di archeologia, lettere e belle arti. — *Adresse.*
R. Archivio di Stato. — *Adresse.*

**Palerme**. R. Archivio di Stato. Délégué : M. Henri Stein.
R. Commissione araldica per la Sicilia. — *Adresse.*

**Pise**. R. Università. Délégué : le comte Paul Durrieu.

**Rome**. R. Accademia dei Lincei. Délégué : M. Antoine Thomas. — *Adresse.*

Scuola paleografica del Vaticano. Délégué : M. l'abbé Constant.

Université. — *Adresse du prof. Guidi.*

R. Archivio di Stato et Archivio del Regno. — *Adresse.*

Prof. Volterra. — *Adresse.*

**Sienne**. R. Archivio di Stato. Délégué : M. Maurice Prou. — *Adresse.*

**Turin**. R. Università.

**Venise**. R. Accademia di Belle arti. Délégué : Son Excellence le comte Bonin-Longare. — *Adresse.*

Luxembourg.

**Luxembourg**. Institut grand-ducal du Luxembourg. Section des sciences historiques. Délégué : le conservateur du Musée grand-ducal.

Norvège.

**Christiania**. Université. Délégué : M. Fr. Stang.

Pays-Bas.

**La Haye**. Archives de l'État et Commission des publications historiques. — *Adresse.*

École des archives. — *Adresse.*

**Leyde**. Université. Délégué : M. J. van Kan. — *Adresse.*

Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. Délégué : M. J. van Kan. — *Adresse.*

Pologne.

**Cracovie**. Académie polonaise des lettres et Université Jagellonne. — *Adresse.*

**Varsovie**. Université et Société des sciences. Délégué : M. Stanislas Ketrzyński. — *Adresse.*

Archives de l'État. Délégué : M. Stanislas Ketrzyński. — *Adresse.*

PORTUGAL.

**Lisbonne**. Académie des sciences. Délégué : M. Jean FINOT.

ROUMANIE.

**Bucarest**. Académie roumaine. — *Adresse.*
Université. — *Adresse de M. N. Jorga.*

SUÈDE.

**Stockholm**. Archives de l'État. — *Adresse.*
**Upsal**. Université. — *Adresse.*

SUISSE.

Anciens élèves suisses de l'École des chartes. — *Adresse.*
**Berne**. Archives fédérales. Délégué : M. Léon KERN.
Historisches Verein. Délégué : M. Léon KERN. — *Adresse.*
**Fribourg**. Université. — *Adresse.*
**Genève**. Université. Délégué : M. Paul OLTRAMARE. — *Adresse.*
Société d'histoire et d'archéologie. Délégué : M. H. AUBERT DE LA RÜE. — *Adresse.*
**Lausanne**. Université. Délégué : M. Léon KERN. — *Adresse.*
Société d'histoire de la Suisse romande. Délégué : M. Frédéric BARBEY.
**Neufchâtel**. Université. — *Adresse.*
**Zurich**. Université. — *Adresse.*
Société des Antiquaires. — *Adresse.*

TCHÉCO-SLOVAQUIE.

**Prague**. Université et École des archives. Délégué : M. Vladimir KLECANDA. — *Adresse.*
Archives d'État du ministère de l'Intérieur. — *Adresse.*
Archives municipales. — *Adresse.*
Archives et École de paléographie. Délégué : M. Vladimir KLECANDA.

YOUGO-SLAVIE.

**Split** (Spalato). Musée archéologique. Délégué : Mgr BULIĆ.

## B. — *FRANCE.*

### Aisne.

**Soissons**. Société archéologique, historique et scientifique. Délégué : M. René Firino, président, conseiller général.

### Belfort (territoire de).

**Belfort**. Société belfortaine d'émulation. Délégué : M. Ferdinand Scheurer, président, sénateur.

### Bouches-du-Rhône.

**Marseille**. Académie des sciences, lettres et beaux-arts. Délégués : MM. Alfred de Fleury, Auguste Rondel.

### Calvados.

**Caen**. Université. Délégué : M. Henri Omont, archiviste paléographe, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

Académie des sciences, arts et belles-lettres. Délégué : M. Henri Omont.

Société des Antiquaires de Normandie. Délégué : M. Henri Omont.

### Charente.

**Poitiers**. Société des Antiquaires de l'Ouest. Délégués : MM. Léon Levillain, ancien président, archiviste paléographe, professeur au lycée Janson de Sailly; Clovis Brunel, ancien président, professeur à l'École des chartes. — *Adresse.*

### Charente-Inférieure.

**La Rochelle**. Archives historiques de Saintonge et d'Aunis. Délégué : M. Depoin, président de l'Institut sténographique.

CHER.

**Bourges**. Société des Antiquaires du Centre. Délégués : MM. DESHOULIÈRES, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, vice-président de la Société française d'archéologie ; M. Maurice DE BENGY-PUYVALLÉE, archiviste-paléographe.

CORRÈZE.

**Brive-la-Gaillarde**. Société archéologique. Délégué : M. DE NUSSAC, bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

CORSE.

**Bastia**. Société des sciences historiques et naturelles. Délégué : M. Émile FRANCESCHINI, chef de cabinet du syndic du Conseil municipal de Paris.

CÔTE-D'OR.

**Dijon**. Université. Délégué : M. Charles OURSEL, archiviste paléographe, chargé de cours à la Faculté des lettres, bibliothécaire de la ville de Dijon.

Académie des sciences, arts et belles-lettres. Délégué : M. Ferdinand CLAUDON, archiviste départemental.

Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. Délégué : M. F. CLAUDON.

CREUSE.

**Guéret**. Société des sciences naturelles et archéologiques.

DORDOGNE.

**Périgueux**. Société historique et archéologique du Périgord. Délégué : M. Robert VILLEPELET, archiviste aux Archives nationales.

DOUBS.

**Besançon**. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

EURE-ET-LOIR.

**Chartres**. Société archéologique. Délégué : M. A. MAYEUX, architecte des monuments historiques.

GARONNE (HAUTE-).

**Toulouse**. Université. Délégué : M. Joseph CALMETTE, archiviste paléographe, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. Délégué : M. Félix PASQUIER, archiviste départemental.

Académie des Jeux floraux. Délégué : Mgr Pierre BATIFFOL, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France.

GERS.

**Lectoure**. Société archéologique du Gers. Délégué : M. René PAGEL, archiviste départemental.

GIRONDE.

**Bordeaux**. Université. Délégué : M. Louis HALPHEN, archiviste paléographe, professeur d'histoire à la Faculté des lettres. — *Adresse.*

Académie des sciences, lettres et arts. — *Adresse.*

Société des archives de la Gironde. — *Adresse.*

Société archéologique du Midi. Délégué : M. Edgar MAREUSE. — *Adresse.*

HÉRAULT.

**Montpellier**. Société archéologique. Délégué : M. Joseph BERTHELÉ, archiviste départemental.

ILLE-ET-VILAINE.

**Rennes**. Université. Délégué : M. Eugène DÉPREZ, archiviste paléographe, professeur à la Faculté des lettres.

Société archéologique. Délégué : M. André LESORT, ancien archiviste d'Ille-et-Vilaine, archiviste de Seine-et-Oise.

ISÈRE.

**Grenoble**. Université. Délégué : M. R. CAILLEMER, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Académie delphinale. Délégué : M. Paul FOURNIER, archiviste paléographe, membre de l'Institut, ancien doyen de la Faculté de droit de Grenoble.

JURA.

**Lons-le-Saulnier**. Société d'émulation. Délégué : M. Léon GAUTHIER, archiviste aux Archives nationales.

LOIRE-INFÉRIEURE.

**Nantes**. Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Délégué : M. A.-L. HARMOIS.

LOIRET.

**Orléans**. Société archéologique et historique. Délégué : M. Jacques SOYER, archiviste départemental.

LOT.

**Cahors**. Société des Études du Lot. — *Adresse.*

LOT-ET-GARONNE.

**Agen**. Société des sciences, lettres et arts. Délégué : M. René BONNAT, archiviste départemental.

MAINE-ET-LOIRE.

**Angers**. Société nationale d'agriculture, sciences et arts. Délégué : M. BODINIER, sénateur.

MANCHE.

**Cherbourg**. Société nationale des sciences naturelles et mathématiques. Délégué : le vice-amiral LE CANNELLIER.

MARNE.

**Reims**. Académie nationale. Délégués : MM. Gaston ROBERT, archiviste municipal : Pol GOSSET, secrétaire général de l'Académie.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

**Nancy**. Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. Délégué : M. Émile DUVERNOY, archiviste départemental.

MORBIHAN.

**Vannes**. Société polymathique. Délégué : M. Roger GRAND, ancien président et ancien archiviste départemental, professeur à l'École des chartes.

MOSELLE.

**Metz**. Académie. Délégué : M. Paul D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste départemental.

Société d'histoire et d'archéologie lorraine. Délégué : M. Roger CLÉMENT, conservateur des musée-bibliothèque de la ville.

NORD.

**Lille**. Commission historique du département du Nord. Délégué : M. Paul DENIS DU PÉAGE, archiviste paléographe.

**Dunkerque**. Comité flamand de France. Délégué : M. René GIARD, archiviste paléographe, éditeur.

OISE.

**Beauvais**. Société académique de l'Oise. Délégué : le docteur LEBLOND.

**Compiègne**. Société historique. Délégués : MM. Raymond CHEVALLIER, président ; Paul ESCARD, secrétaire.

ORNE.

**Alençon**. Société historique et archéologique. Délégué : MM. René JOUANNE, archiviste départemental; Henri TOURNOUER, archiviste paléographe.

PAS-DE-CALAIS.

**Saint-Omer**. Société des Antiquaires de Morinie.

PUY-DE-DÔME.

**Clermont-Ferrand**. Académie des lettres, sciences et arts. Délégué : M. JUGE-CHAPSAL, avocat à la Cour d'appel de Riom.

RHIN (BAS-).

**Strasbourg**. Université et Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace. Délégué : M. Christian PFISTER, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres. — *Adresse*.

RHIN (HAUT-).

**Mulhouse**. Société industrielle. Délégué : M. F. SCHEURER, sénateur.

RHÔNE.

**Lyon**. Université. Délégué : M. Léon CLÉDAT, archiviste paléographe, professeur à la Faculté des lettres et doyen.

SAÔNE-ET-LOIRE.

**Autun**. Société éduenne des lettres, sciences et arts. Délégué : M. Paul MONTARLOT.

**Chalon-sur-Saône**. Société d'histoire et d'archéologie. Délégué : M. Edmond MALO, directeur du musée.

SARTHE.

**Le Mans**. Société historique et archéologique du Maine. Délégué : M. le marquis DE BEAUCHESNE.

SAVOIE.

**Chambéry**. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Délégué : M. Edgar MAREUSE.

SEINE.

**Paris**. Institut de France. Délégué : M. P. IMBART DE LA TOUR, président de l'Institut.

Académie française. Délégué : M. Gabriel HANOTAUX.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Délégués : MM. E. CUQ, président; P. MONCEAUX, vice-président; R. CAGNAT, secrétaire perpétuel.

Académie des Sciences morales et politiques. Délégué : M. Ch. LYON-CAEN, secrétaire perpétuel.

Académie des Beaux-Arts. Délégué : M. Henri LEMONNIER, archiviste paléographe, conservateur du Musée Condé.

École normale supérieure. Délégué : M. G. LANSON. — *Adresse*.

Institut catholique. Délégué : M. Georges DIGARD. — *Adresse*.

Société nationale des Antiquaires de France. Délégué : M. Jules TOUTAIN, vice-président.

Société de l'histoire de France. Délégués : MM. le baron DE BARANTE; le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Délégué : M. Lucien AUVRAY, archiviste paléographe, bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, président.

Société de géographie. Délégué : M. G. GRANDIDIER, secrétaire général.

Société bibliographique. Délégué : M. GEOFFROY DE GRANDMAISON, président.

Société d'iconographie parisienne. Délégué : M. Eug. LE SENNE, président.

Société de l'histoire de l'Église de France. Délégué : M. l'abbé CARRIÈRE.

Société historique du VI[e] arrondissement. Délégué : M. Charles Saunier.

La « Cité ». Délégué : M. Henry Martin, archiviste paléographe, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, président.

Le Vieux Montmartre. Délégué : M. Perrot, président.

Société historique d'Auteuil et de Passy. Délégué : M. Lecomte du Nouy, président.

Société des Études rabelaisiennes. Délégué : M. Abel Lefranc, archiviste paléographe, professeur au Collège de France.

Société des Amis des monuments parisiens. Délégué : M. Charles Normand, président.

### Seine-et-Marne.

**Fontainebleau**. Société historique et archéologique du Gâtinais. Délégué : M. Maurice Lecomte.

**Meaux**. Société historique et littéraire de la Brie. Délégué : M[lle] Cécile Ducaffy, archiviste adjoint de la Seine.

**Melun**. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts. Délégué : M. Villers, président.

**Provins**. Société d'histoire et d'archéologie. Délégué : M. d'Auriac, ancien préfet.

### Seine-et-Oise.

**Versailles**. Société des sciences morales, des lettres et des arts. Délégués : MM. le baron Hennet de Goutel, vice-président; André Lesort, archiviste départemental, vice-président; Charles Hirschauer, archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque et du musée, secrétaire général.

Commission départementale des antiquités et arts. Délégué : M. Connat, président, secrétaire général de la préfecture.

**Pontoise**. Société du Vexin français. Délégué : M. Germain Lefèvre-Pontalis, archiviste paléographe, président.

SEINE-INFÉRIEURE.

**Rouen**. Académie. Délégué : M. Henri LABROSSE, archiviste paléographe, directeur des bibliothèques et archives de la ville.

Société de l'histoire de la Normandie. Délégués : MM. LE VERDIER, président; G.-A. PREVOST, vice-président; l'abbé BLANQUART, secrétaire.

SOMME.

**Amiens**. Société des Antiquaires de Picardie. Délégué : M. Georges DURAND, archiviste honoraire de la Somme.

TARN-ET-GARONNE.

**Montauban**. Société archéologique. — *Adresse.*

VIENNE.

**Poitiers**. Société des Antiquaires de l'Ouest. — *Adresse.*

VIENNE (HAUTE-).

**Limoges**. Société archéologique et historique du Limousin. Délégué : M. Victor VANDERMARCQ.

YONNE.

**Auxerre**. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Délégué : M. Charles PORÉE, archiviste départemental, président.

**Sens**. Société archéologique. Délégué : M. le chanoine CHARTRAIRE.

*CORPS SAVANTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER.*

ITALIE.

**Rome**. École française d'histoire et d'archéologie. — *Adresse.*

SYRIE.

**Beyrouth**. Université Saint-Joseph. Délégué : le R. P. JALABERT.

III.

# ADRESSES.

## BELGIQUE.

### Bruxelles.

*Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire.*

A Monsieur le Directeur et Messieurs les Professeurs de l'École des chartes.

Bruxelles, le 20 février 1921.

Messieurs,

La Commission royale d'histoire de Belgique est heureuse de s'associer, dans les sentiments les plus sincères de haute estime et de cordialité, à la commémoration du Centenaire de l'École des chartes.

Si l'action de l'École a largement rayonné à travers l'Europe, nulle part elle n'a exercé une influence plus immédiate et plus profonde qu'en Belgique. Dès 1847, le gouvernement s'y inspirait de son exemple en fondant à Bruxelles un « bureau paléographique », auquel un ensemble de circonstances défavorables ne permit point le développement que l'on en avait espéré. Plus tard, lorsque l'enseignement de la paléographie et de la diplomatique prit place au programme de nos Universités, c'est à un titulaire formé sous la direction de vos maîtres qu'il fut confié tout d'abord. Depuis lors, nombreux ont été les jeunes érudits belges qui ont été compléter leur formation historique à l'École des chartes.

La Commission se réjouit de constater que, depuis plusieurs années, les liens qui l'unissent aux maîtres et aux anciens élèves de l'École n'ont pas cessé de se resserrer. Il en est parmi eux qui participent directement à nos travaux, soit comme éditeurs de textes, soit comme collaborateurs de notre *Bulletin*. Nous citerons ici le nom de votre éminent directeur, M. Maurice Prou, ainsi que ceux de MM. Henri Stein et Georges Espinas.

La cérémonie à laquelle vous nous avez conviés nous fournit donc l'occasion de vous attester publiquement notre gratitude pour le passé, en même temps que de vous présenter les vœux que nous formons de voir se multiplier de plus en plus entre l'École des chartes et notre institution des rapports scientifiques qui ont toujours été et qui continueront sûrement d'être en même temps des rapports de confiante amitié.

Veuillez agréer, Messieurs, avec l'assurance de nos sentiments de dévouement confraternel, celle de notre admiration pour l'œuvre que vous avez accomplie en un siècle d'incessant et de fécond labeur.

Pour la Commission royale d'histoire,

*Le secrétaire*,

H. Pirenne.

---

*Musée royal des beaux-arts de Belgique.*

Cabinet du
conservateur en chef.

11 février 1921.
99, rue Souveraine.

Messieurs,

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites en m'invitant à la cérémonie par laquelle sera célébré le Centenaire de la fondation de l'École des chartes. J'aurais été bien heureux d'assister à cette réunion et d'apporter aussi le témoignage de mon respect admiratif à la glorieuse institution qui a tant fait pour la science et l'archéologie françaises.

Croyez, Messieurs, à mes sentiments les plus distingués.

Fierens-Gevaërt.

Messieurs Maurice Prou et le comte Paul Durrieu, directeur de l'École et président de l'École des chartes, Paris.

---

*Université libre.*

L'Université de Bruxelles à l'École nationale des chartes,

L'Université libre de Bruxelles s'associe avec joie à la célébration du Centenaire de l'École nationale des chartes. Depuis un

siècle, cette grande École, créée, selon le vœu de ses fondateurs, pour ranimer un genre d'études indispensables à la gloire de la France et fournir à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres tous les moyens nécessaires à l'avancement des travaux confiés à ses soins, n'a pas cessé de rendre les plus éclatants services. Grâce à l'enseignement de maîtres incomparables, les Guérard, les Quicherat, les Giry, les Meyer, pour citer seulement quelques-uns de ses morts illustres, elle a exercé et exerce une action des plus fécondes dans le domaine des sciences historiques, et particulièrement de l'histoire, de la philologie et de l'archéologie du Moyen Age.

Ses méthodes, imprégnées d'une clarté et d'une précision toutes françaises, ont contribué à former, hors de France comme en France, de nombreux savants qui, sans avoir toujours eu le privilège de s'asseoir sur les bancs de l'École des chartes, se considèrent cependant comme ses disciples reconnaissants, puisqu'ils sont tous animés de son esprit.

Les vœux et les félicitations des corps savants de tous les pays affluent en ce jour mémorable vers cette noble institution, foyer de science et de patriotisme. Parmi les souhaits formés pour la prospérité croissante de l'École des chartes, il n'en est pas de plus ardents et de plus sincères que ceux que lui présente aujourd'hui l'Université de Bruxelles; la Nation belge est unie à la France par des liens intellectuels et moraux indestructibles et par la fraternité des âmes dans la guerre et dans la paix.

*Le recteur,*
Charles de Keyser.

*Le président du Conseil,*
Dr Paul Heger.

*Le secrétaire de l'Université,*
Jean Willems.

---

*Institut international de bibliographie.*

Bruxelles, 15 février 1921.

Messieurs le Président et membres de l'École des chartes, à la Sorbonne, Paris.

Messieurs,

Les circonstances nous empêchent d'être à la cérémonie du Centenaire de la fondation de votre illustre École. Permettez-nous donc, en vous remerciant de votre très aimable invitation, de vous assu-

rer de la très haute appréciation en laquelle nous tenons les travaux considérables accomplis par votre établissement. Des maîtres illustres y ont poursuivi leurs études, et c'est la science universelle qu'ils ont par là fait progresser. Les connaissances relatives à la bibliographie et à l'histoire du livre en particulier ont reçu d'eux une très vive impulsion. C'est ce dont nous nous souvenons avec reconnaissance en nous associant de loin aux hommages qui seront rendus à votre École le 22 février prochain.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

*Les secrétaires généraux,*
Paul Otlet, H. La Fontaine.

---

**Gand.**

*Université.*

Le Centenaire de l'École des chartes unit dans un même sentiment de gratitude et d'admiration toutes les institutions chez lesquelles le culte de la science historique est en honneur. Car l'histoire repose sur l'érudition, et c'est à la pratique de celle-ci que, dès sa naissance, l'École des chartes n'a cessé de s'adonner avec une ardeur et un talent incomparables. Elle a renoué la tradition des grands érudits de l'Ancien Régime; mais elle a, en même temps, élargi le champ de leurs études et perfectionné leurs méthodes. Elle peut s'enorgueillir d'avoir contribué largement à cette découverte du Moyen Age, qui a été l'un des résultats principaux de la critique au XIX^e^ siècle. Il n'est peut-être point d'établissement scientifique qui ait exercé, en son domaine, une action aussi continue et aussi féconde.

Aussi, en ce moment où l'École des chartes entre, après un siècle si brillamment traversé, dans une nouvelle période de son existence, l'Université de Gand est-elle heureuse de lui présenter les vœux qu'elle forme avec une entière confiance pour la continuation d'une activité dont se réjouissent tous les amis des études historiques et de la pensée française.

*Le recteur,*
H. Pirenne.

Gand, le 20 février 1921.

---

*Bibliothèque de l'Université de l'État.*

Gand, le 22 février 1921.

A Monsieur Maurice Prou, de l'Institut, directeur de l'École des chartes.

Monsieur le Directeur,

En ce jour où l'École des chartes célèbre le centième anniversaire de sa fondation, le personnel scientifique de la Bibliothèque de l'Université de Gand tient à s'associer à cet heureux événement.

Comme les archivistes, les bibliothécaires savent combien ils doivent de reconnaissance à un établissement consacré au culte de sciences essentielles pour eux. Ils savent de quel prix ont été pour les progrès de l'histoire et de ses disciplines auxiliaires les publications des maîtres et des élèves de l'École des chartes, et vous nous permettrez de rappeler tout particulièrement un nom, celui de Léopold Delisle, que nous entourons d'une vénération profonde.

Retenus par nos obligations professionnelles, nous sommes heureux de savoir que l'Université de Gand est représentée à la cérémonie d'aujourd'hui par un savant éminent, M. Henri Pirenne, qui sera l'organe de notre *Alma mater* tout entière. Mais nous n'avons cependant pas voulu laisser échapper cette occasion de vous manifester nos sentiments personnels d'admiration et de sympathie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

*Le bibliothécaire en chef, de l'Académie royale de Belgique,*
Paul Bergmans.

*Les bibliothécaires,*
Léon Goffin, René Apers.

---

*Société d'histoire et d'archéologie.*

La Société d'histoire et d'archéologie de Gand adresse à l'École des chartes ses chaleureuses et toutes sincères félicitations à l'occasion de son glorieux Centenaire, et se réjouit des services aussi nombreux que signalés que cette illustre institution a rendus à la science. Elle regrette de ne pouvoir se faire représenter à la céré-

monie du 22 février prochain par un de ses membres et fait les vœux les plus ardents pour la prospérité toujours croissante de ce foyer intellectuel qu'est l'École des chartes.

Gand, ce 18 février 1921.

Chanoine Van den Gheyn, *président.*

A Monsieur le comte P. Durrieu, président de la Société de l'École des chartes, membre de l'Institut.

---

**Liége.**

*Université.*

A Messieurs les Directeur et Professeurs de l'École des chartes de Paris.

Messieurs,

Le Centenaire plein de souvenirs et de promesses de l'École des chartes inspire à l'Université de Liége la plus vive sympathie et les vœux les plus confiants.

Même passion de vérité, même conception du labeur scientifique caractérisent nos enseignements respectifs. Mais la vieille maison française a sur la nôtre, dans l'ordre des études historiques, une priorité qui n'est pas seulement celle de l'âge. Fondée à une époque où, chez nous, l'histoire restait « la Cendrillon de nos Facultés », elle a longtemps excité l'envie de nos aînés, contribué à leurs initiatives les meilleures, telle l'institution de nos cours pratiques, et finalement fourni à l'œuvre législative de 1890 des indications exemplaires qui n'ont pas été négligées.

En même temps, des noms glorieux : Natalis de Wailly et Quicherat, Léon Gautier et Paul Meyer, Arthur Giry et Paul Viollet, et beaucoup d'autres, ennoblissant votre famille heureuse, attiraient à sa table accueillante l'élite de notre jeunesse mosane.

Laissez-nous souligner cet hommage : partageant leurs voyages d'étude entre les écoles d'Allemagne et celles de votre pays, nos étudiants, vos hôtes, appréciaient cette différence, qu'ici les aridités du travail technique se tempèrent des charmes de la langue et de la race, et que la spécialisation nécessaire des tâches laisse intacte la personnalité de l'honnête homme.

Puisque, désormais, pour notre jeunesse studieuse, le séjour à

Paris remplacera naturellement l'impossible voyage, notre dette s'accroîtra d'autant. Qu'elle s'accroisse longtemps !

Jeune et immortelle comme l'esprit, aimable comme la France, puisse l'École des chartes recueillir au tournant de jubilés nombreux les hommages unanimes et faire une part spéciale au salut de l'Université deux fois son amie : pour toutes les dettes anciennes et tous les souvenirs récents !

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments de cordiale confraternité.

Liége, le 17 février 1921.

*Le recteur*,
Eugène Hubert.

*L'administrateur-inspecteur*,
C. Le Paige.

*Le secrétaire du Conseil académique*,
J. Deruyts.

*Les doyens*,
Léon Halkin, Ch. Dejace, Ém. Closon,
Xavier Francotte, Ed. Nihoul.

---

**Louvain.**

*Université.*

Messieurs,

En ce jour où vous célébrez le Centenaire d'une institution qui, au dire de M. Henry Lemonnier, « a rendu au Moyen Age sa place dans le passé de la France et, par là, a élargi le domaine de la pensée et ouvert des horizons nouveaux », l'Université de Louvain, fille elle-même de ce Moyen Age, ne peut rester muette. Elle se doit de vous exprimer par la bouche de son délégué ses félicitations et sa reconnaissance.

Fondée le 22 février 1821, l'École des chartes renouvela la science historique française et modernisa l'entreprise, si féconde auparavant, des Bénédictins de Saint-Maur. A l'époque où le romantisme « séduisait les imaginations », l'École des chartes « s'adressait à la raison ».

Elle avait pour objet de doter le pays d'une pléiade de travailleurs

qui, rompus aux règles de la science paléographique et de la critique historique proprement dite, allaient répandre, dans toutes les provinces de la France, la même doctrine et y allumer un zèle nouveau pour la connaissance de son riche et merveilleux passé.

Les archivistes paléographes et les critiques sortis de votre École ont donné à la science historique française ce lustre que l'Allemand Sickel a reconnu, aussi bien que Gabriel Hanotaux.

« L'École des chartes, écrivait Sickel en 1887, peut se considérer comme la continuatrice des Bénédictins..... Elle a reçu ses élèves de toute la France et a répandu dans toute la France ses travaux et ses méthodes. » Et Gabriel Hanotaux vient d'affirmer que « l'École a maintenu la dignité de l'histoire française; son indépendance s'est mise au-dessus des partis; elle a travaillé selon sa conscience et pour la vérité ».

Hommage précieux que celui-là : « Elle a travaillé pour la vérité! » Et ceux qui guidèrent ce travail, ceux dont la carrière résume et illustre à la fois l'institution aujourd'hui centenaire, ce sont les plus beaux noms de la science française : Quicherat, Guérard, Champollion-Figeac, Mas-Latrie, Tardif, Léon Gautier, Léopold Delisle, Giry, Gaston Paris et Paul Meyer!

En vous adressant aujourd'hui ses chaleureuses félicitations, l'Université de Louvain s'acquitte d'un devoir de reconnaissance.

La « Bibliothèque de l'École des chartes », organe de l'École, qui compta Gachard parmi ses premiers abonnés, a toujours servi à nos maîtres pour faire connaître à leurs élèves les méthodes et l'expérience historique françaises.

Cet excellent instrument de travail et d'information scientifiques figurait avec honneur dans les rayons de notre Bibliothèque.

Le criminel incendie de 1914 pulvérisa la collection, avec tous nos autres trésors!

A la nouvelle de ce désastre, l'École des chartes a eu un geste de solidarité scientifique, bien généreux et bien français : elle nous a immédiatement offert une collection complète de son inestimable revue!

L'Université de Louvain est heureuse de saisir l'occasion, qui se présente aujourd'hui, d'adresser publiquement à la direction de l'École l'hommage de sa plus vive gratitude.

Et qu'on lui permette de se montrer encore reconnaissante pour un autre bienfait! Victime des barbares, l'*Alma mater* louvaniste vient à peine de sortir du tombeau où croyait l'avoir jetée l'enva-

hisseur perfide. Elle doit sa renaissance à la vaillance des Alliés, qui s'inspirèrent de ses malheurs pour tenir jusqu'à la victoire finale. Parmi ceux qui versèrent leur sang pour cette victoire commune, figurent cinquante et un élèves de l'École des chartes.

Ils ont prouvé par leur sacrifice que l'École forme non seulement des savants, mais de bons Français.

L'*Alma mater* de Louvain s'incline avec émotion sur leurs tombes; elle les remercie d'avoir combattu pour la liberté du Monde et d'avoir contribué, par l'immolation d'eux-mêmes, à la résurrection de la Belgique et de son antique Université!

Au nom de l'Université de Louvain,

*Le recteur magnifique*,

P. Ladeuze.

---

**Rome.**

*Institut historique belge.*

Rome, 18 février.

Monsieur le Directeur,

C'est de tout cœur que je vous remercie de votre gracieuse invitation à la cérémonie destinée à célébrer le Centenaire de la fondation de votre glorieuse École des chartes.

Que je serais heureux et fier de me trouver parmi tant de représentants illustres des sciences historiques aussi bien que de la civilisation française! Avec quel enthousiasme je m'associerais à leurs applaudissements en l'honneur de la plus ancienne et de la plus vivante, de la plus austère et de la plus féconde, de la plus modeste et de la plus estimée des écoles historiques à l'époque contemporaine!

Il est vrai que, depuis la disparition de l'Empire romain sous les coups des Barbares, c'est la France qui détient le sceptre de la science, comme on aimait à le proclamer au Moyen Age déjà. Et avec vous, avec tous les membres de l'École des chartes, avec tous ses amis et ses admirateurs, je me réjouis de ce qu'au lendemain de l'inoubliable victoire qui a sauvé la France et la civilisation le jubilé de cette École offre une nouvelle occasion de constater que, quoi qu'en aient dit ou rêvé de sots et vaniteux parvenus de l'érudition tudesque, la France, dont la Belgique s'honore de s'appeler

la sœur, n'a jamais perdu ou en tout cas a reconquis, s'il le fallait, dans l'opinion du monde civilisé, son antique hégémonie intellectuelle. L'École des chartes, fidèle aux traditions scientifiques du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, aussi bien qu'attentive aux exigences du progrès, peut revendiquer une bien large part dans ce culte du vrai, du beau et du bien, dans le rayonnement de la pensée française au dehors.

Qu'il me soit permis de lui adresser mes modestes mais bien chaleureuses félicitations pour son passé et mes vœux les plus ardents pour son avenir, non seulement comme membre correspondant de l'Institut de France, mais aussi et surtout comme Belge, c'est-à-dire comme ami enthousiaste de la France, comme directeur de l'Institut historique belge de Rome et comme directeur de la *Revue d'histoire ecclésiastique* de l'Université de Louvain, que représente à vos fêtes mon ancien élève et mon cher collègue, M. Léon Van der Essen, dont votre École ainsi que l'Institut de France ont si avantageusement apprécié les travaux historiques.

L'École des chartes compte un siècle de labeur fécond et glorieux : que Dieu lui accorde encore, ainsi qu'à la noble et immortelle France, de longs siècles d'une prospérité toujours croissante, pour le plus grand bien de la science et de la civilisation universelle !

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments de profonde et cordiale estime.

A. Cauchie.

---

## DANEMARK.

**Copenhague.**

*Académie royale des sciences et lettres.*

Société de l'École des chartes, 19, rue de la Sorbonne, Paris.

L'Académie royale des sciences et des lettres du Danemark vous présente ses félicitations les plus sincères pour le Centenaire.

Vilh. Thomsen, *président.*

---

*Archives de l'État.*

16 février 1921.

A Monsieur Maurice Prou, directeur de l'École des chartes, membre de l'Institut.

Monsieur Paul Durrieu, président de la Société de l'École des chartes, membre de l'Institut.

Messieurs,

Vous adressant mes remerciements les plus sincères de votre gracieuse invitation à la célébration du Centenaire de la fondation de l'École des chartes, je regrette infiniment de ne pas être à même d'y assister.

Je profite de l'occasion, Messieurs, pour vous présenter mes félicitations chaleureuses au Centenaire de l'École, dont l'importance pour les études historiques en général, et spécialement pour l'étude de la diplomatique, ne peut être trop appréciée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération la plus distinguée.

KRESSLER, *directeur des Archives de l'État.*

---

## ÉTATS-UNIS.

### Boston.

*American Academy of arts and sciences.*

March 10 1921.

Gentlemen,

Your kind invitation to send a representative to the celebration of the One Hundredth Anniversary of the famous « l'École des chartes » has unfortunately come too late to make such action possible.

Let me express my regret that the AMERICAN ACADEMY could not have taken part in this celebration, and at the same time, tender to you the respects and best wishes of the Academy.

I beg to assure you of high esteem and to remain

very sincerely yours,

T. W. RICHARDS, *president.*

---

**Cambridge (Massachusetts).**

*Harvard University.*

*The graduate School of art and sciences.*

3 février 1921.

A Monsieur Maurice Prou, membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes.

Cher Monsieur et Confrère,

Je suis très flatté de votre aimable lettre du 15 janvier où vous m'invitez à prendre la parole au nom de l'Université de Harvard et de nos études historiques au Centenaire de l'École des chartes, le 22 février. Rien ne me ferait un plus grand plaisir que d'assister à cette belle fête de la science française, qui tombe justement sur une de nos grandes fêtes nationales, l'anniversaire de la naissance de Washington, et je regrette vivement que des raisons d'Université et de famille m'empêchent de me rendre en France à cette occasion.

L'École des chartes, mère de tant d'érudits distingués, est une des plus belles créations de l'érudition française, en même temps qu'un centre d'études dont l'influence se fait sentir dans tous les pays civilisés. Son enseignement exact et fructueux a servi à former bien des historiens et des philologues étrangers qui en gardent un souvenir d'affection reconnaissante. Si j'ose parler au nom de ses anciens élèves aux États-Unis, tant à Harvard qu'ailleurs, je n'ai qu'à souhaiter qu'elle puisse continuer, toujours sous votre direction savante, dans le bon chemin qu'elle s'est déjà tracé pendant cent ans. *Vivat, crescat, floreat!*

J'ai un sentiment personnel très net et très profond de ce que je dois à la formation que j'ai reçue à l'École des chartes et aux conseils amicaux de ses maîtres, comme Giry, Auguste Molinier, Paul Meyer et tant d'autres, aussi bien qu'au bon accueil que m'ont fait ses anciens élèves dans les archives et les bibliothèques de Paris et de province. Ces rapports sont un des liens les plus forts qui me rattachent à la France.

Comme membre du bureau de l'American historical Association, j'aimerais saluer l'École des chartes de sa part aussi. Son sentiment pour la France et pour l'historiographie française vient de se tra-

duire par le choix de votre ambassadeur, M. Jusserand, comme son président pour l'année 1921.

Je vous prie, cher Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression des sentiments les plus cordiaux de votre confrère.

Ch. H. Haskins.

---

**New-Haven (Connecticut).**

*Yale University.*

February 9, 1921.

My dear Sir,

Pray accept very cordial congratulation from Yale University on the completion of one hundred years of honorable history by the École des chartes.

It is a matter of great regret that distance by which we are separated prevents us from sending our felicitations in person.

Pray present my own special compliments to MM. Durrieu and Prou, and believe me Faithfully yours.

Arthur T. Hadley,
*President of Yale University.*

M. Léon Mirot, Archives nationales.

---

**New-York.**

*American University Union in Europe.*

Au nom du président Elmer E. Brown, de New York University, j'ai l'honneur de présenter les félicitations et les hommages de cette Université à l'École des chartes.

Ce m'est une grande joie aussi, surtout en ce moment, d'exprimer les souhaits et les vœux sincères des universités américaines pour la prospérité de l'institution dont nous célébrons aujourd'hui le Centenaire.

C'est de tout cœur que, en cette heure d'incertitude politique, nous proclamons l'union fondamentale et la solidarité intellectuelle de la France et des États-Unis.

Earle B. Babcock.

---

**Nouvelle-Orléans (Louisiane).**

*The Louisiana historical Society.*

Société de l'École des Chartes.

The Cabildo, New-Orleans, le 15 février 1921.

Messieurs,

Nous sommes honorés et reconnaissants de votre invitation à la célébration du Centenaire de la fondation de l'École des chartes. Nous serions heureux de pouvoir être représentés à cette cérémonie par un de nos membres honoraires à Paris, si le temps le permettait, mais cette lettre vous parviendra au dernier moment; pas trop tard, espérons-le, pour vous transmettre nos remerciements et nos meilleurs souhaits pour un éclatant succès et une continuation de prospérité à votre illustre corps scientifique.

Veuillez agréer, chers Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

*Le président*,
Gaspar Cusachs.

---

**Philadelphie.**

*University of Pennsylvania.*

Ce 12 février 1921.

Monsieur le Secrétaire,

Le recteur *pro tempore* et la Faculté des lettres de l'Université de Pensylvanie adressent leurs remerciements au secrétaire de la Société de l'École des chartes avec le profond regret de ne pouvoir donner suite à l'invitation d'assister à la cérémonie du Centenaire de sa fondation.

Le Corps enseignant de l'Université de Pensylvanie vous prie de transmettre à l'assemblée de l'École des chartes son hommage de confraternelle estime pour les travaux qu'a produits l'École sous la direction des grands maîtres de diplomatique et de paléographie, en

y joignant ses vœux pour une continuation croissante de l'œuvre de l'École des chartes.

Recevez, Monsieur le Secrétaire, et transmettez à votre Société distinguée la nouvelle assurance de notre parfaite sympathie.

*Le recteur* pro tempore *de l'Université*,
Josiah H. Penniman.

M. Léon Mirot, secrétaire de la Société de l'École des chartes.

---

**Washington.**

*Smithsonian institution.*

February 19, 1921.

Dear Sir,

On behalf of the Smithsonian Institution I beg leave to acknowledge the receipt of the courteous communication of the President and Director of the Society of the School of charters, inviting this Institution to be represented at the centennial celebration of the founding of the School, and to express regret that it will not be praticable for this Institution to send a delegate to participate in this interesting ceremony.

With heartiest congratulations from this Institution to the School on this auspicious occasion, and with best wishes for its still greater success in the years to come, I am,

Faithfully yours.
*Secretary*,
Charles D. Walcott.

A M. Léon Mirot, secretary Society of the School of charters.

---

## GRANDE-BRETAGNE.

**Bristol.**

*Université.*

L'Université de Bristol adresse à l'École des chartes ses félicitations cordiales à l'occasion de son glorieux Centenaire et regrette profondément que la grande distance l'empêche de se faire représenter à une cérémonie à laquelle elle eût été fière de prendre part.

Depuis la fondation de l'École des chartes, de nombreux étudiants britanniques, dont la carrière a illustré leur patrie, sont allés y

chercher l'enseignement docte et lumineux qu'y répandent ses maîtres.

Dans une existence déjà si longue et si heureusement remplie, nous voyons le présage d'un avenir fécond en services rendus à la cause de la culture humaine et nous souhaitons fraternellement que la pensée française, dont l'École des chartes garde pieusement la tradition, y rayonne toujours aussi brillamment que dans le passé.

Sir Isambard Owen, *vice-chancelier.*

---

**Édimbourg.**

*Université.*

Chartarum Scholae Parisiensi
Senatus Universitasque Edinensis,
S. P. D.

Chartarum Scholae Parisiensi, litterarum uniuersarum ludo Musaeoque, gratulamur gratissimi quod annos iam centum historicis liberale hospitium praebuit, artium et rationis scribendi illustrissimum exemplar, cui inter ferias saeculares, ut ab urbe Gallis antiquitus et semper amica, spei uolumus et fidei transmittere documentum. Una enim Galli Britannique, pro libertate, pro humanitate consociati, nouos nuper historiae titulos in fastis omnium saeculorum notandos protulimus, qui neque lituram patientur neque emendationem; albo quidem et rubricis legum Latinarum immanitatem exteram subicere laborauimus, quippequi cum albo rubroque tertium pariter colorem, liberi uidelicet Oceani, caeli hominibus communis, caeruleum signo proponamus. Quare tenui sub membrana salutationis nostrae pleni neque unquam delendi amoris compendiariam pernoscatis.

Dabamus Edini, id. Febr., anno M CM XXI.

J. A. Ewing, *praeses.*
Gulielmus Wilson, *secretarius.*

*(Sigillum commune Universitatis academicae Edinburgensis.)*

---

*Records of Scotland.*

The Deputy keeper of the Records of Scotland greatly regrets that he cannot have the honour of attending the ceremony to be

held at the Sorbonne on 22nd February to celebrate the Centenary of the foundation of the « École des chartes ».

The staff of the Scottish Record Office desire to join with other students in offering hearty congratulations to their friends in France on this auspicious occasion.

Edinburgh, 21 february 1921.

---

**Glasgow.**

*Université.*

The President and Director of the « École des chartes ».

The Principal and Vice-Chancellor, on behalf of his colleagues of the Senatus Academicus of the University of Glasgow, begs leave to offer to the famous « École des chartes » fraternal greatings and congratulations on the completion of its first century of invaluable service to historical and antiquarian learning. The methods and the results of that great institution's activity have made it a model for the emulation of the world, and it holds a high place in the estimation of scholars of all nations, not least of the nation whose ancient friendship for France is both a treasured memory and a living inspiration. It is to the University a cause of regret that circumstances, at present insurmountable, deny it the satisfaction of sending to Paris for the celebrations of the 22nd february a delegate to express in person its cordial salutations to the Society and the School, and to present its fervent good wishes for the future. May the labours of the « École des chartes » continue to be fruitful in precious gifts to letters and to archeology for the benefit of the commonwealth of knowledge.

Donald Mac Alister, *principal and vice-chancellor.*

G. Milligan, *clerk of Senate.*

Université de Glasgow, 8 février 1921.

---

*Archaeological Society.*

10 February 1921.

Dear Sir,

I have received the very kind invitation of the « Société de l'École des chartes » to be present at the Centenary Celebration of the

foundation of the Society upon 22nd instant. I thank (and my Society desires also to thank) the Société for the kindness shown to a kindred Society by this invitation, but I am very sorry that it is out of our power to accept. We know well the valuable work done by the « Société de l'École des chartes » in the past and wish it every prosperity in the future.

Yours very truly.

John Edwards Ll. D.,
*President Glasgow Archeol. Society.*

---

**Liverpool.**

*Université.*

L'Université de Liverpool à l'École des chartes.

L'Université de Liverpool adresse à l'École des chartes, à l'occasion de son Centenaire, ses félicitations et ses vœux.

Elle tient à participer à la célébration de cette fête, pour affirmer les inappréciables services que l'École des chartes a rendus, pendant un siècle, aux études historiques.

Les savants éminents que l'École des chartes a formés lui ont donné un prestige universel : par leurs travaux, par leurs élèves, ils ont contribué à répandre dans le monde un haut idéal d'érudition scrupuleuse et de parfaite probité scientifique.

L'Université de Liverpool s'associe avec joie à l'hommage que le monde savant rend à l'École des chartes à l'occasion de son Centenaire. Elle forme des vœux sincères pour la prospérité de cette belle institution française et pour le développement de sa féconde activité.

Liverpool, le 22 février 1921.

---

**Londres.**

*British Museum* et *British Academy*.

London, feb. 13th 1921.

A Monsieur le comte Paul Durrieu, président de la Société de l'École des chartes.

Dear Sir,

I am much obliged to you for informing me of the approaching

celebration of the centenary of the « École des chartes ». I am very sorry that my duties here make it impossible for me to take advantage of your kind invitation to be present on the occasion, but I desire, both on my own account and on behalf of the institutions which I represent, the British Museum and the British Academy, to offer my sincere congratulations to the « École » and to my French colleagues in this branch of scholarship.

The « École des chartes » holds an unchallenged position as the foremost institution of its kind. Its services to the sciences of palaeography and diplomatic, and its skill in the training are acknowledged everywhere; and often, in the Department of manuscripts in the British Museum, with which I was formerly connected, have we been indebted to its publications and to the great leaders who have directed its labours.

A hundred years of good work is a noble tradition for any institution; and it is in the fullest confidence that the « École » will preserve this great tradition in the future that I offer you, on behalf of my colleagues and myself, our most cordial homage on this auspicious occasion.

Believe me yours very sincerely,

Frederic G. Kenyon.

---

*Society of Antiquaries.*

Feb. 8th 1921.

Dear Sir,

The administration of the « École des chartes » has been good enough to invite me to assist at the ceremonial arranged to celebrate the hundredth anniversary of the foundation of the School.

I much regret that my duties in London prevent my taking advantage of this pleasant opportunity. But my disability gives me the pleasure of inviting you, as an Honorary Fellow of the Society, to be good enough to represent the Society of Antiquaries of London on this occasion.

The learned world in England, as well as elsewhere, is fully cognizant of the admirable work that is done by the « École des chartes » a work which not only increases the glory of French scholarship, but puts the whole world under obligation to your country. No departement of the scientific side of the French administration has reflected greater credit upon the government.

In the name of the Society of Antiquaries of London desire to send through your kind intermediation the warmest congratulations as the achievement of a century of useful work, and to accompany these congratulations with a hop that the future may always find the « École des chartes » as vigorous and as ably conducted as at the present time.

Beleeve me to be, dear Sir, yours very faithfully.

C. Hercules Read, *president.*

To M. Camille Enlart, Hon. F. S. A.

---

**Manchester.**

*Université.*

13 feb. 1921.

Dear Sir,

I have just been informed that the University of Manchester has nominated me as it representative at the centenary ceremony of the « École des chartes » on the 22nd feb. I am very sorry that I cannot be present, as it is impossible for me to cancel other engagements at so short notice. I regret this the more, sincer in common with all historians, I have the greatest admiration for the work which the « École des chartes » has accomplished both directh e indirecth through the influence it has exercised in all countries.

I remain yours sincery.

A. G. Little,
*Reader in paleography in the University of Manchester.*

M. Léon Mirot, secrétaire de la Société de l'École des chartes.

---

## ITALIE.

**Bologne.**

*Université.*

Centenario della fondazione della Società de l'École des chartes.

Addi 29 gennajo 1921.

Mentre ringrazio sentitamente per il gentile invito fatomi d'intervenire alla solenne cerimonia, indetta per il 22 febbraio prossimo,

per celebrare il centenario della fondazione di codesta Scuola, debbo con mio rincrescimento dichiarare alle SS. LL. Chiarissime me che i doveri del mio ufficio non mi consentono, come vorrei, di parteciparvi, nè posso delegare a rappresentarmi alcuno dei nostri Professori impegnati anch'essi nelle lezioni e nelle esercitazioni in questo periodo più intenso della vita universitaria.

Desidero però che giunga in tempo alle SS. LL. l'adesione di questa Università alla cerimonia anzidetta, della quale prego di prendere atto, unitamente ai migliori voti per l'incremento e l'importanza di codesta Scuola ed al fraterno saluto di questo Corpo accademico.

Con particolare osservanza.

*Il rettore*,
PUNTONI.

Chiar. Signor prof. Leon Mirot, segretario de la Société de l'École des chartes.

---

*R. Archivio di Stato in Bologna.*

Bologne, le 19 février 1921.

Messieurs,

Soit à cause de la grande distance entre Bologne et votre grande ville, soit parce que je suis maintenant à la veille d'être pensionné, je pense que vous voudrez bien m'excuser si je ne serai pas, comme je le voudrais, du nombre des intervenants à cette cérémonie solennelle annoncée par votre billet circulaire.

Vous pouvez cependant être sûrs que j'y serai présent en esprit et que je vous suis infiniment reconnaissant de l'honneur que vous venez de faire à moi-même et à cet Institut avec votre invitation, car elle part de deux savants si illustres de cette École, la plus ancienne, la plus réputée du monde.

Daignez agréer, Messieurs, les sentiments de ma considération la plus distinguée.

Giovanni LIVI, *sopraintendente*.

Messieurs Maurice Prou, directeur de l'École des chartes, Paul Durrieu, président de la Société de l'École, Paris.

---

**Gênes.**

*Université.*

Regia Università Genova.
Il rettore.

Gênes, le 14 février 1921.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons reçu l'aimable invitation pour la cérémonie solennelle du Centenaire de la fondation de l'École des chartes.

L'Université de Gênes sera très heureuse de participer à la cérémonie, qui sera un hommage bien dû et mérité à l'École pour son persévérant et efficace travail dans tous les champs de l'histoire. Nous avons prié S. E. l'ambassadeur de S. M. le roi d'Italie auprès de la République française, M. le comte Bonin Longare, de vouloir représenter lui-même l'Université ou de déléguer une personne de son choix.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de ma haute considération.

*Le recteur,*
Prospero Fedozzi.

---

**Milan.**

*R. Archivio di Stato in Milano e Scuola di paleografia.*

17 febbraio 1921.

A nome di questo Archivio di Stato e della Scuola di paleografia, ringrazio vivamente dell' onore fatto mi coll' invito a presenziare alla cerimonia che celebrerà il Centenario della gloriosa « École des chartes », centro di irradiazione della cultura paleografica e diplomatica in tutto il mondo.

Non potendo intervenire personalmente, ho pregato l'illustre Dr Henri Stein, conservatore degli Archivi Nazionali di Parigi, di rappresentarmi, e sono lieto di comunicare che egli ebbe la bontà di accettare.

Con i migliori ossequi.

*Il sopraintendente dell' Archivio,*
*Direttore della Scuola,*
Giovanni Vittani.

All. ill. « École des chartes », Paris.

---

**Naples.**

*Université.*

7 febbraio 1921.

Ringrazio V. S. chiarissima dell' invito pervenutomi; ma non permettendomi le occupazioni dell' ufficio di intervenire alla cerimonia commemorativa, mando i più fervidi voti perchè bene augurando dal suo laborioso passato la scuola continui la sua vita feconda per gli importanti studi di storia che da essa traggono copioso e sicuro alimento.

Voglia pertanto V. S. chiarissima rendermi interprete verso gli illustri Signori Presidente e Direttore della mia perfetta osservanza.

Con ogni riguardo.

*Il prorettore,*
D. Montesano.

Al Signor Léon Mirot, segretario della Società « École des chartes ».

---

*Società reale.*
*Accademia di archeologia, lettere, belle arti.*

Naples, le 2 février 1921.

Monsieur,

La Royale Académie d'archéologie, lettres et beaux-arts de Naples a reçu avec le plus vif plaisir votre lettre d'invitation à propos du Centenaire de l'École des Chartes et vous remercie beaucoup de votre aimable empressement.

Regrettant de ne pouvoir envoyer un délégué pour le 22 février, la Royale Académie d'archéologie, lettres et beaux-arts de Naples vous prie de vouloir accepter sa pleine adhésion à la cérémonie solennelle que, dans ce même jour, on va célébrer.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

*Le Président,*
Alessandro Longo.

M. Paul Durrieu, membre de l'Institut, président de la Société de l'École des Chartes.

---

*R. Archivio di Stato.*

I migliori augurii di prosperità all' insigne « École des chartes » ed a tutti i membri diessa.

3 février 1921.

Nicola Barone,
*della R. Università, sopraintendente del R. Archivio di Stato.*

---

**Palerme.**

*R. Commissione araldica per la Sicilia.*

Palermo, 12 febbraio 1921.

L'invito a partecipare alla solenne cerimonia, con la quale cotesta insigna Società commemorerà il centenario della sua fondazione, mi è stato ben gradito.

Son troppo note le benemerenze di cotesto istituto nel campo degli studi e l'opera sua efficace nel rafforzare i vincoli di simpatia e di amicizia fra le due nazioni sorelli, e non m'indugio a ricordarle.

Dolente di non potere presenzialmente assistere alla grande cerimonia, o inviare persona da me delegata, insieme conquesta Commissione Araldica Siciliana, che presiedo, partecipo ben volentieri alla festa degli studi, che si prepara.

*Il presidente.*

---

**Rome.**

*R. Accademia dei Lincei.*

Rome, 6 febbraio 1921.

Il Presidente,

Questa R. Accademia dei Lincei è ben lieta di associarsi ad una festa così solenne come è quella della celebrazione del Centenario di una Istitutione tanto illustre e benemerita della scienza, quale e la « École des chartes ». E perchè le congratulazioni e gli auguri della nostra Accademia giungano colla viva voce di uno dei suoi membri più autorevoli, ho delegato a rappresentar l'Accademia stessa el Socio straniero Prof. Antonio Thomas, il quale si renderà interprete

dei nostri sentimenti di sincera fratellanza e di vivissima simpatia.

Con piena osservanza.

*Il Presidente*,
F. D'OVIDIO.

Chiarissimo « M. Léon Mirot, secrétaire de la Société de l'École des Chartes ».

---

*Université.*

M. Ignace Guidi, professeur à l'Université de Rome, à Monsieur le Directeur de l'École des chartes.

Monsieur et cher Confrère,

Dans l'impossibilité où, à mon grand regret, je suis de pouvoir assister personnellement à la cérémonie du Centenaire de l'École des chartes, je vous prie d'agréer mes félicitations et les vœux que je forme que l'avenir de l'École soit toujours aussi brillant que son passé.

Ignace GUIDI,
*associé étranger de l'Institut.*

---

*R. Archivio di Stato in Roma* et *R. Archivio del Regno.*

Rome, le 14 février 1921.

Monsieur le Directeur,

Dans l'impossibilité d'être présent à la cérémonie du 22 courant, je désire qu'au moins le nom de ces Archives y soit rappelé parmi ceux des établissements qui s'y inclineront devant la gloire de l'École des chartes de Paris.

C'est avec le plus profond respect que d'ici nous contemplons la brillante carrière parcourue par l'École dans son siècle de vie admirable. Les progrès qu'elle a fait faire à la science, la légion glorieuse de savants illustres qu'elle a su préparer, l'exemple, le modèle qu'elle a donné à tout le monde par son activité, par la profondeur et la sûreté de ses recherches et observations sont des titres de grand honneur pour elle, pour ses membres, pour la France entière. C'est une page merveilleuse de l'histoire de la civilisation ! Et nous qui sommes, en quelque sorte, les bénéficiaires de ses travaux, qui sommes sûrement ses élèves, nous nous approchons

d'elle en ce jour pour lui offrir tous nos compliments et tous nos vœux, qui sont des vœux pour le progrès continuel de la science et de la civilisation sous ses auspices éclairés.

Avec ces sentiments, je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de ma haute considération.

*Le surintendant des Archives de l'État de Rome et des Archives du royaume,*
E. Casanova.

---

Rome, 19/21, 11 h. 15.

Remercie invitation Centenaire École des Chartes. Veuillez accepter mon adhésion. Sincères vœux.

Vito Volterra.

M. Durrieu.

---

**Sienne.**

*R. Archivio di Stato.*

16 febbraio 1921.

All' illustre Signore « prof. Maurice Prou, directeur de l'École des chartes, membre de l'Institut ».

Illustre Signore,

Sono dispiacentissimo di non potere intervenire personalmente alla celebrazione del Centenario di codesto famoso e celebre Istituto, cosi benemerito della scienza e degli studi.

Se non è troppo ardire il mio, mi permetto di pregarla di rappresentarmi alla cerimonia perchè troppo mi dorrebbe se in quella occasione non fosse rappresentato quest' Archivio in cui si conservano documenti e cimeli per l'importanza e il numero ben noti ai cultori di storia e d'arte di tutto il mondo.

Ed io confido che appunto per questo, e non per la mia modesta persona, Lei vorrà avere la cortesia di accogliere la mia richiesta.

Mentre sarô moltissimo grato se mi si vorrà inviare qualche resoconto della commemorazione, io mi riterrò ben onorato di

inviare in omaggio alcune pubblicazioni fatte per cura di questa Direzione.

Mi è gradito porgerle l'expressione sincera della maggior considerazione e rispetto.

*Il Direttore*,
Prof. Guido Mengozzi,
della R. Università di Siena.

---

**Venise.**

*R. Accademia di belle arti in Venezia. Collegio accademico.*

Venezia, addi 2 febbraio 1921.

Monsieur,

L'Académie des beaux-arts de Venise a reçu votre invitation. Nous voudrions rendre personnellement hommage à cette honorable Société, qui se dispose à célébrer le centenaire de sa fondation et qui a répandu partout un inestimable trésor d'étude et de doctrine.

Mais la brièveté du temps nous empêche la satisfaction de notre désir. Nous avons prié M. l'ambassadeur d'Italie de vouloir bien vous présenter nos hommages dans le jour de la cérémonie, qui sont les hommages d'une ancienne Académie et d'une ancienne ville dans laquelle sont unis l'amour à l'art et l'amour aux grands pays, comme le vôtre, qui ont honoré dans les siècles l'art et la science.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

*Le Président de l'Académie des beaux-arts de Venise*,
Giovanni Bordigo.

A M. Paul Durrieu, membre de l'Institut, président de la Société de l'École des chartes.

---

## PAYS-BAS.

**La Haye.**

*Rijks Archief.*

Bureau der Commissie voor s' Rijk Geschiedkundige Publicatiën.

s' Gravenhage, 18 février 1921.

En réponse à votre invitation du 22 janvier, la Commission des

PUBLICATIONS HISTORIQUES EN HOLLANDE a l'honneur de vous communiquer qu'à son grand regret elle est dans l'impossibilité de se faire représenter à la cérémonie solennelle qui aura lieu le mardi 22 février 1921 pour célébrer le Centenaire de la fondation de l'École des chartes.

La Commission est très heureuse de vous adresser ses félicitations sincères à l'occasion de la fête d'une École qui a rendu, depuis sa fondation, des services éminents à la science historique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Pour la Commission des publications historiques,

*Président,*
R. FRUIN.

*Secrétaire,*
N. JAPIKSSÉ.

M. Paul Durrieu, membre de l'Institut, président de la Société de l'École des chartes.

---

*École des Archives.*

s' Gravenhage.

Vœux sincères pour le Centenaire de l'École des chartes.

R. FRUIN,
*archiviste général des Pays-Bas,*
*directeur de l'École des Archives de La Haye.*

---

**Leyde.**

*Université.*

Leyde, 16/II 1921.

A Monsieur le Directeur de l'École des chartes.

Monsieur le Directeur,

Le Corps professoral de l'UNIVERSITÉ DE LEYDE, réuni en séance plénière, a l'honneur de vous offrir, par message spécial, ses respectueuses et chaleureuses félicitations à l'occasion du Centenaire de votre illustre École.

Nous saisissons cette occasion pour vous témoigner notre profonde admiration pour l'œuvre accomplie, au cours d'une mission séculaire, par votre École, en faveur de la formation scientifique des dépositaires des matériaux historiques.

A l'expression de nos sentiments d'estime nous joignons nos meilleurs vœux pour la future prospérité de votre École qui, dans l'immense satisfaction de la tâche accomplie, puise le courage de la tâche à remplir.

Au nom du Corps professoral de l'Université de Leyde,

*Le secrétaire*, C. Snouck Hurgronje. — *Le recteur magnifique*, R. P. van Calcar.

---

*Toast de M. J. van Kan, délégué de l'Université de Leyde, porté aux professeurs de l'École des chartes à la fin d'un déjeuner intime.*

Monsieur le Directeur, Messieurs,

N'ayant pu prendre la parole au banquet d'avant-hier, à la suite d'un petit malentendu d'ailleurs tout à fait insignifiant en lui-même, je suis heureux de retrouver aujourd'hui l'occasion de vous dire quelques mots.

Au nom de l'Université de Leyde, que j'ai l'honneur de représenter, je tiens à vous exprimer mes chaleureuses félicitations, à vous dire toute notre admiration pour l'œuvre accomplie par vous au cours du siècle qui vient de s'écouler, à vous applaudir comme les grands maîtres de l'histoire, les continuateurs d'une vieille tradition nationale inaugurée par Mabillon, qui a su faire de la science diplomatique une des gloires de la science et du génie français, à vous porter un hommage particulier comme aux gardiens par excellence du sanctuaire des matériaux de l'histoire de France.

Tout cela a été formulé par d'autres encore dans la séance officielle, il y a deux jours. Il serait un peu hors de saison, je crois, d'y revenir trop longuement aujourd'hui, en cette réunion qui porte un caractère intime.

Qu'il me soit permis, par contre, à titre tout à fait personnel, de vous entretenir un instant d'un sujet plus intime, à moi, le fervent adorateur de Jeanne d'Arc que je m'avoue et que je me glorifie d'être. L'École des chartes m'est particulièrement chère parce que

c'est bien elle qui, par ses travaux, a mis en pleine lumière historique l'image de la sublime héroïne qui fut « le Messie de la nationalité et l'âme même de France », image qui nous remplit, nous aussi les étrangers qui aimons et qui admirons la noble et généreuse âme de France, d'une profonde vénération et d'une indicible douceur. En effet, c'est réellement surtout grâce aux travaux de l'École des chartes, initiés par Quicherat, continués par Vallet de Viriville, Marius Sepet, Siméon Luce et de nos jours par MM. Hanotaux et Lefèvre-Pontalis, tous illustres chartistes, professeurs ou élèves, c'est grâce à leurs travaux que le culte de Jeanne d'Arc s'est transformé, de culte purement sentimental qu'il était avant, en culte solidement fondé dans la science et dans l'histoire. Or, le culte de Jeanne d'Arc, c'est le culte de ce qu'il y a de plus élevé et de plus doux à la fois dans l'âme française et dans l'âme humaine. C'est peut-être là un des plus beaux titres de gloire, et à coup sûr le plus charmant, de votre École.

La fête d'aujourd'hui constitue un point d'arrêt dans votre infatigable activité. Demain, le travail sera repris. Nous joignons à nos félicitations nos vœux chaleureux pour la future prospérité de l'École des chartes, qui, dans l'avenir, remplira sa tâche comme elle l'a remplie dans le passé pour l'honneur de la science, pour la gloire du pays et pour le bien de l'humanité.

---

*Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde.*

Leiden, le 16 février 1921.

A la direction de l'École des chartes.

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'introduire auprès de vous M. J. van Kan, porteur de cette lettre, et délégué de la Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde à la cérémonie que votre École se prépare à célébrer.

M. van Kan, professeur de droit romain à l'Université de Leyde, ne manquera pas de vous interpréter les sentiments de profonde estime et les vœux de prospérité que nous inspire le Centenaire de

votre École, la pépinière de tant de savants illustres et d'éminents fonctionnaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre plus haute considération.

Pour la « Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde »,

C. SERRURIER, *secrétaire.*

---

## POLOGNE.

### Cracovie.

*Académie polonaise des lettres et Université Jagellone.*

Praefecto et magistris illustrissimae Scholae Chartarum Parisiensi viris amplissimis, Academia litterarum Polona nec non Rector et Senatus Universitatis Jagellonicae Cracoviensis, S. P. D.

Necessitudinem arctam recolentes atque permulta indicia frequentis commercii, quod litteras et studia nationis nostrae cum regina omnium Scholarum Parisiensi aliquando iungebat, ACADEMIA LITTERARUM POLONA cui propositum est universarum scientiarum cultum apud nostrates propagare et firmare necnon UNIVERSITAS JAGELLONICA CRACOVIENSIS, a. D. 1400 imprimis cura et impendiis reginae Poloniae Hedvigis, cognatione principes Galliae proxime attingentis, renovata INCLYTAE SCHOLAE CHARTARUM PARISIENSI centum annorum sollemnia ab origine sua celebranti vota ex animo mandant optimis ominibus festum hunc diem prosecuturae.

Quamvis vero Polonia iis quae modo praeterierunt temporibus rationibus nefastis impedita cum celeberrimo vestro Instituto arctiorem consuetudinem contrahere nequaquam potuerit neque maiore numero vestrae scholae alumnorum gloriari queat, fidenter nihilominus fore speramus ut exemplum magni nostri rerum gestarum investigatoris Lelewelii imitati, qui fere adoptivus Franciae filius nuncupari possit, brevi communitate studiorum et laborum vobiscum consociati viribus unitis scientiam feliciter promoveamus, vestris insistentes vestigiis vestrisque excitati conaminibus, quibus iam per saeculum integrum de historia et veritate perscrutanda tam egregie meriti estis.

Cujus consilii et nostrae erga vos pietatis documentum et pignus operum ab Academia susceptorum duo specimina adiunximus, quae munuscula ut aequis animis recipere dignemini enixius vos rogamus.

Dabamus Cracoviae, mense Februario a. D. MCMXXI.

Casimirus Morawski, *Acad. litter. Polonae praeses.*

Stanislaw Estreicher, *Universitatis Jagellonicae rector.*

*(Sigillum Universitatis studii Cracoviensis generalis.)*

[L'Académie de Pologne et l'Université de Cracovie ont offert à l'École des chartes les fascicules I et II des *Monumenta Poloniae Palaeographica*, de Stanislas Krzyżànowski, et l'*Atlas historique de la Pologne*, d'Alexandre Jablonowski.]

---

**Varsovie.**

*Université* et *Société des Sciences.*

Varsovie, le 14 février 1921.

A Monsieur le Président de la Société de l'École des chartes.

Monsieur le Président,

L'Université de Varsovie, honorée en ma personne de l'invitation à prendre part à la solennelle fête du Centenaire de l'École des chartes, s'empresse d'envoyer au noble Institut, le jour de son jubilé, les vœux les plus sincères d'un grand développement ultérieur pour le bien de la science universelle.

En même temps, j'ai l'honneur de vous communiquer que M. le professeur Dr Stanislas Kętrziński, ancien élève libre de l'École des chartes, représentant l'Université de Varsovie et la Société des sciences à Varsovie, participera à la solennité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Le recteur*,
Jan Kochanowski.

---

*Archives de l'État polonais.*

Varsovie, 18 février 1921.

La direction des Archives de l'État polonais est très heureuse de

pouvoir assister par son délégué, Monsieur le professeur Stanislas Kętrziński, à la grande fête de la science historique, au Centenaire de la fondation de l'École des chartes. L'École des chartes a été fondée « pour ranimer un genre d'études indispensables à la gloire de la France ». Elle a rempli son devoir envers la patrie française, mais elle a rendu davantage de plus grands services à tous les pays civilisés. Elle est la gloire de la science historique, saluée respectueusement par tous les archivistes.

La plus jeune administration des Archives de l'Europe, la direction des Archives de l'État polonais, animée du désir de garder les relations les plus étroites avec l'École des chartes, exprime ses meilleurs vœux pour sa prospérité.

Prof. Dr Joseph Paczkowski,
*directeur des Archives de l'État polonais.*

---

## ROUMANIE.

### Bucarest.

*Académie roumaine.*

La Section historique de l'Académie roumaine s'associe chaleureusement à l'hommage que l'érudition de tous les pays rend à l'École qui a préparé, pendant un siècle, les meilleurs des travailleurs dans notre domaine.

*Le président*,
D. Onciul.

---

*Université.*

M. N. Jorga, professeur à l'Université de Bucarest, à Monsieur le Directeur de l'École des chartes.

Agréez mes félicitations à l'occasion du Centenaire.

N. Jorga.

---

## SUÈDE.

### Stockholm.

*Archives du royaume.*

Illustrissimae Academiae Chartarum Parisiensi annis abhinc centum conditae, doctrina atque praeclara eruditione egregiae, Archivum regni Sueciae maxime congratulatur.

Holmiae, ante diem VIII kal. martii, a. M CM XXI.

Sam. CLASON.

---

### Upsal.

*Université.*

Upsal, le 12 février 1921.

Monsieur le Président de la Société de l'École des chartes.

Au nom de l'Université, je vous prie d'agréer mes remerciements pour l'invitation que j'ai reçue d'assister aux fêtes par lesquelles l'École des chartes va célébrer son Centenaire.

Regrettant très vivement ne pas avoir la possibilité de me rendre à cette invitation ni de me faire remplacer par un délégué, j'ai l'honneur de vous transmettre les félicitations sincères de l'Université d'Upsal à l'occasion du Jubilé.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le recteur,*
Ludvig STAVENOW.

---

## SUISSE.

A Monsieur le Président de la Société de l'École des chartes, Messieurs les Directeur, Professeurs et Élèves de l'École.

Chers Confrères,

Au jour où l'École des chartes célèbre le Centenaire de sa fondation, les anciens élèves suisses tiennent à lui adresser l'hommage de leur reconnaissante affection.

Nous conservons un excellent souvenir des années où nous suivions son enseignement qui nous a été donné avec une si large hospitalité. Les conseils de nos maîtres ont été des plus précieux pour nous, et les cordiales relations que nous avons nouées avec nos camarades nous ont fidèlement accompagnés dans nos carrières.

Une noble tradition de probité historique et de respect de ce qui est beau est attachée à l'institution dont nous commémorons l'existence séculaire. Et les événements ont prouvé qu'elle développe aussi toutes les qualités du plus généreux patriotisme.

Fiers du privilège qui nous a été accordé d'avoir été admis comme élèves, nous formons des vœux sincères pour la prospérité de l'École des chartes, glorieuse pépinière de travailleurs et d'écrivains qui font honneur à la France.

Théophile Dufour, directeur honoraire de la bibliothèque et des archives de Genève. (Promotion de 1873.)

Frédéric Borel. (Promotion de 1886.)

Hippolyte Aubert, ancien directeur de la bibliothèque de Genève. (Promotion de 1889.)

Frédéric Barbey, ministre plénipotentiaire de Suisse à Bruxelles. (Promotion de 1903.)

André Bovet, directeur de la bibliothèque de Neuchâtel. (Promotion de 1918.)

---

**Berne.**

*Historisches Verein.*

Berne, le 13 février 1921.

Monsieur,

Nous avons bien reçu la gracieuse invitation de participer à la cérémonie solennelle du Centenaire de la fondation de l'École des chartes, qui aura lieu le 22 février prochain, et nous vous en remercions sincèrement. Nous avons délégué M. le Dr Jur. Léon Kern, adjoint aux Archives fédérales suisses et professeur agrégé de l'Université de Lausanne, pour vous transmettre nos félicitations et nos vœux de bon augure pour une longue continuation de la glorieuse carrière de l'École des chartes.

Veuillez agréer, cher Monsieur, pour vous et la Société que vous représentez, l'expression de notre haute considération.

Pour la Société d'histoire du canton de Berne,

*Le président*, Dr H. Dübi. *Le secrétaire*, W. J. Meyer.

**Fribourg.**

*Université.*

Friburgi Helvetiorum, die 15 mensis Februarii 1921.

A la Société de l'École des chartes à Paris.

Monsieur le Président,

Au nom du Sénat universitaire qui a pris connaissance de votre très aimable invitation dans sa séance du 12 février, je m'empresse de remercier la Société de l'École des chartes de l'honneur qu'elle nous a fait en nous conviant à sa solennité du 22 février prochain.

Bien qu'il ne nous soit pas possible d'envoyer une délégation à votre fête, nous tenons à présenter à votre haute École, à l'occasion de son Centenaire, nos bien sincères félicitations pour son glorieux et fructueux passé et nos meilleurs vœux pour un avenir prospère. Nous espérons avec vous que les liens de sympathie et d'action commune qui ont toujours existé entre l'École des chartes et l'Université de Fribourg prendront une place de plus en plus importante dans les traditions de ces institutions d'études supérieures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération.

*Le recteur*,
P. Wagner.

---

**Genève.**

*Université.*

L'Université de Genève à l'École des chartes.

Messieurs,

L'Université de Genève, en vous remerciant de l'avoir conviée, prend une vive part à la célébration du Centenaire de l'École des chartes. Elle sait quelle est la valeur de ce haut institut d'études historiques, dont la réputation est unique et mondiale. Les savants qu'elle a formés ont fait et continuent de faire le plus grand honneur aux lettres et à la science française.

Plusieurs de nos concitoyens, après les études suivies et les examens subis dans votre École, ont été jugés dignes d'acquérir le diplôme d'archiviste paléographe. Leurs noms figurent sur les listes

de votre livre d'or. Nous leur devons des travaux importants pour l'histoire de Genève, en particulier, et de la Suisse, travaux qu'ils ont préparés sous la direction de vos généreux et excellents maîtres.

Parmi nos collègues, professeurs actuels à la Faculté des lettres, il en est qui, sans avoir été inscrits comme élèves réguliers dans votre haute École, ont été autorisés à suivre certains cours en qualité d'auditeurs. Tels sont MM. Paul Oltramare, Ernest Muret, Francis De Crue, qui tiennent aujourd'hui à vous adresser, par notre intermédiaire, leurs hommages reconnaissants.

Ce n'est pas sans émotion qu'ils se rappellent les leçons de vos maîtres : celles d'un Léon Gautier, par exemple, dont la parole chaleureuse et convaincante était bien faite pour inspirer le culte ardent des chartes et l'amour du moyen âge; d'un Jules Quicherat, à la conscience sévère et au goût exercé, qui exposait avec une clarté, une précision, une élégance toute française le résultat de ses remarquables recherches sur l'archéologie; d'un Paul Meyer, l'éminent philologue, d'autres encore. Ces maîtres et leurs œuvres ont guidé plus d'un d'entre nous dans la carrière professorale.

C'est une dette de gratitude que nous acquittons en célébrant leur mémoire, en même temps que les mérites de l'École des chartes. Nous nous réjouissons avec vous de ce glorieux jubilé et nous vous apportons tout à la fois nos félicitations et nos vœux d'avenir.

A l'occasion de cette cérémonie, l'Université de Genève est heureuse d'exprimer sa cordiale sympathie à l'égard d'une de ces hautes Écoles de l'Université française avec laquelle, pour le bien de l'humanité, elle désire collaborer dans une entente confiante et féconde.

*Le recteur,*
G. Fulliquet.

*(Sig. Scholae Genevensis. Post tenebras lux.)*

Genève, le 19 février 1921.

---

*Société d'histoire et d'archéologie.*

A Monsieur Paul Durrieu, membre de l'Institut, président de la Société de l'École des chartes.

Monsieur le Président,

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a été très sen-

sible à l'invitation que vous avez bien voulu lui adresser. Elle espère que l'un de ses membres, M. Hippolyte Aubert, ancien élève de l'École des chartes, voudra bien la représenter à la cérémonie à laquelle vous lui avez fait l'honneur de la convier.

Elle tient cependant à vous envoyer directement un témoignage de la sympathie, de la reconnaissance que nous, membres de la Société d'histoire de Genève, nous éprouvons pour l'École des chartes. Neuf de nos collègues sont sortis de cette École avec le diplôme d'archiviste paléographe, sept de nos collègues actuels ont été les auditeurs des Quicherat, Léon Gautier, Montaiglon, Paul Meyer, Giry, Lasteyrie et de bien d'autres encore.

A cette École, non seulement nous avons appris le respect du document et la manière d'en faire jaillir la vérité, mais encore nous avons appris à écrire l'histoire, l'histoire vraie.

Pendant la Grande Guerre, l'École des chartes a contribué pour une large part à la victoire de la France. Cinquante-deux de ses élèves sont morts sur le champ de bataille; et combien d'autres ont combattu par la plume, à l'aide des méthodes apprises à l'École, pour faire triompher dans le monde la vérité qu'on aurait pu craindre obscurcie pour longtemps!

L'École des chartes est une école de vérité. Aussi avez-vous raison, Monsieur le Président, en parlant dans votre invitation des liens de sympathie et d'action commune qui nous unissent.

Notre sympathie vous est dès longtemps acquise. Cette action commune pour la vérité avec vous, nous la poursuivons fidèlement, pleins de reconnaissance pour le passé, pleins de confiance pour l'avenir.

Au nom de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, je tiens à vous donner cette assurance, et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma très haute et très respectueuse considération.

*Le président de la Société*
*d'histoire et d'archéologie de Genève,*
Édouard Favre,
élève diplômé de l'École des Hautes-Études.

**Lausanne.**

*Université.*

Lausanne, le 25 février 1921.

A Monsieur Maurice Prou, membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes.

Monsieur,

L'Université de Lausanne s'excuse d'avoir tant tardé à répondre à la très aimable invitation qui la priait d'assister aux fêtes du Centenaire de l'École des chartes, le mardi 22 février 1921. J'espérais pouvoir y déléguer notre collègue M. Léon Kern, nommé récemment chargé de cours à notre Faculté des lettres. Mais M. Kern représentait déjà l'Université de Fribourg, et j'ai admis que, du même coup, il représenterait la nôtre. Je n'ai pas voulu le charger d'un mandat spécial.

Si l'état de santé du doyen de notre Faculté des lettres, M. le professeur A. Taverney, lui eût permis de se déplacer, il aurait éprouvé le plus vif plaisir à nous représenter. Il lui a malheureusement été impossible d'aller à Paris, mais il m'a prié de vous exprimer la vive reconnaissance qu'il a gardée à l'École des chartes, où, en qualité d'auditeur, il a suivi autrefois les cours de maîtres tels que Paul Meyer, Léon Gautier et de Lasteyrie. J'y joins mes meilleurs vœux pour l'avenir de votre admirable École, et je vous prie de bien vouloir accepter l'expression de ma reconnaissance avec celle de ma très haute considération.

Frank Olivier, *recteur*.

---

**Neuchâtel.**

*Université.*

Au nom de l'Université de Neuchâtel et de ceux de nos collègues qui ont eu le privilège d'être formés par l'enseignement de votre École, nous vous adressons avec nos félicitations l'hommage de notre sympathie et de notre reconnaissance.

*Le recteur,*
Adrien Jaquerod.

---

**Zurich.**

*Université.*

Zurich, 18 februar 1921.

« Das Rektorat der Universität Zürich » à Monsieur Maurice Prou, directeur de l'École des Chartes.

Monsieur,

L'Université de Zurich est très sensible à l'honneur que lui a fait l'École des chartes en l'invitant à prendre part au Centenaire de sa fondation. Elle regrette infiniment de ne pouvoir s'y faire représenter par un délégué, mais elle tient à assurer votre Institut de toute sa sympathie en cette occasion solennelle, et elle forme tous ses vœux pour la prospérité future de l'École des chartes, qui tient déjà un si haut rang dans les relations scientifiques du monde entier.

*Le recteur de l'Université de Zurich,*
Rud. Fueter.

---

*Société des Antiquaires.*

31 janvier 1921.

Monsieur,

Le soussigné vient de recevoir l'invitation extrêmement honorable d'assister à la cérémonie du 22 février.

Les grands mérites scientifiques de l'École des chartes sont tellement connus dans le monde savant que ce Centenaire de la fondation trouvera un écho général.

C'est pour cela que nous devons regretter sincèrement de ne pouvoir suivre l'invitation. Mais nous vous prions, Monsieur, de vouloir exprimer nos félicitations dévouées.

Agréez, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

*Le président de la Société des Antiquaires,*
G. Meyer von Knonau,
professeur à l'Université de Zurich.

---

## TCHÉCO-SLOVAQUIE.

### Prague.

*Université et École des Archives.*

Smichov. Tcheco Slovaquie.

Monsieur, je vous remercie pour votre invitation amicale et j'ai l'honneur de vous faire savoir que notre jeune école va assister aux fêtes du Centenaire de l'École des chartes par un délégué du ministère de l'Instruction publique. C'est notre secrétaire, M. Vladimir Klecanda, sous-archiviste aux Archives nationales de Prague, en même temps ancien élève à titre étranger de votre École, qui porte à votre École un souhait d'une longue vie aussi prospère que le siècle révolu et l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Gustav Friedrich,
*Professeur à l'Université de Prague*
*et directeur de l'École des Archives.*

A Monsieur Léon Mirot, secrétaire de la Société de l'École des chartes.

---

*Archives d'État du ministère de l'Intérieur*
*de la République tchécoslovaque.*

A l'occasion de votre Centenaire, les Archives d'État du ministère de l'Intérieur de la République théco-slovaque ont l'honneur de vous adresser leurs souhaits les plus sincères. *Vivat, floreat, crescat!*

Dr Ladislav Klicmann, *directeur.*

---

*Archives de la ville.*

A l'occasion de la fondation de l'École des chartes depuis cent années, les Archives de la ville de Prague se permettent d'envoyer leurs plus sincères félicitations.

*L'archiviste municipal,*
Dr Vaclar Vojtisek.

---

BIBLIOTHECA

## YOUGO-SLAVIE.

**Split (Spalato).**

SIC · PRIMA · CENTENARIA ·
SIC · PLVRA · FELICITER · ꝏ

PRIDIE · KAL. MART. ꝏ
M CM XXI.

Museum archeologicum Salonitanum Spalati.
FR. BULIĆ.

(Carte de Monseigneur Fr. Bulić, directeur du Musée archéologique, à Split (Spalato), Yougo-Slavie.)

---

## FRANCE.

~~GIRONDE.~~ Garonne

**Toulouse.**

*Université.* Société archéologique du Midi

L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE, qui a compté et compte des chartistes parmi ses membres, a été heureuse de se faire représenter aux cérémonies du Centenaire de l'École des chartes, comme elle y avait été conviée.

Consciente des services éminents que l'École a rendus à la cause de notre histoire nationale, elle s'associe de tout cœur à l'hommage que viennent lui rendre en ce moment solennel les universités et sociétés savantes du monde entier; elle s'associe également à la commémoration des archivistes paléographes et des élèves victimes de la guerre, dont le glorieux mais douloureux souvenir est inséparable de l'œuvre si dignement célébrée en ce jour.

*Le secrétaire du conseil de l'Université*,
CALMETTE.

~~Gironde~~
Bordeaux
*Académie des sciences, lettres et arts.*

Bordeaux, le 17 février 1921.

A Messieurs Prou et Durrieu.

Messieurs et chers Confrères,

Vous avez bien voulu inviter l'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET

ARTS DE BORDEAUX à prendre part, mardi prochain, aux fêtes que vous organisez.

Il n'a été possible à aucun de nous de se rendre à Paris pour représenter l'Académie. Nous tenons à vous assurer que l'indifférence n'est pour rien dans notre abstention. Nous nous associerons de tout cœur, le 22, à vos sentiments de reconnaissante fierté envers notre chère École.

Veuillez croire, Messieurs et chers Confrères, à notre cordial dévouement.

Alfred LEROUX, promotion 1878.
A. GIRAUDIN, vicaire général, promotion 1880.
BRUTAILS, promotion 1884.

---

*Société des Archives de la Gironde.*

A Monsieur Paul Durrieu, membre de l'Institut, président de la Société de l'École des chartes.

Le 6 avril 1921.

Monsieur le Président,

La lettre d'invitation que vous avez fait l'honneur d'adresser au Président de notre Société à l'occasion du Centenaire de l'École des chartes nous est parvenue avec très grand retard par suite d'une erreur de la poste. Notre Comité n'a donc pu en recevoir communication que dans sa dernière réunion. Nous vous prions d'accepter nos excuses de notre si long silence.

Nous vous exprimons aussi tous nos regrets de n'avoir pu assister à la cérémonie. C'eût été pour notre Société un grand honneur d'être représentée à cette cérémonie solennelle. Nous aurions pu ainsi affirmer les sentiments de respectueux attachement qui nous unissent à la grande École dont l'enseignement a permis l'étude sûre et raisonnée de textes précieux pour notre histoire locale, ainsi qu'à la Société de l'École des chartes que vous présidez.

Notre zèle et notre dévouement à l'action commune poursuivie nous eussent fait un agréable devoir d'être présents.

Nous vous exprimons notre reconnaissance sincère de la pensée qui vous a fait nous appeler à nous associer à cette cérémonie et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos plus distingués sentiments.

*Le président de la Société des Archives historiques de la Gironde,*
Paul MAXWELL.

---

*Société archéologique du Midi.*

Notre délégué Édouard Privat, de la promotion de Toulouse, vous exprimera les hommages reconnaissants de la Société archéologique du Midi.

Vive l'École des chartes, honneur de la nation !

*Le Président,*
Émile Cartailhac.

---

Lot.

**Cahors.**

A Monsieur le Directeur de l'École des Chartes.

Compatriotes de Champollion-Figeac et de Lacabane s'associent au Centenaire de l'École.

[Pour la] Société d'études du Lot, [*le président*],
Pauvès.

---

Rhin (Bas-).

**Strasbourg.**

*Université et Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*

Le doyen de la Faculté des lettres à Monsieur le Directeur de l'École des chartes.

Paris, le 22 février 1921.

Monsieur le Directeur et cher confrère,

L'Université de Strasbourg et la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace m'ont donné mandat de présenter à l'École nationale des chartes, en ce jour où elle célèbre le centième anniversaire de sa fondation, leurs vives félicitations et leurs souhaits bien cordiaux. Nous la félicitons pour les professeurs illustres qui y ont enseigné, pour les excellents élèves qu'elle a formés, pour tant d'ouvrages, d'une érudition si sûre et si profonde, qu'elle a publiés à l'honneur de la science française. Nous lui souhaitons une nouvelle période de prospérité et de gloire : que le 22 février 2021

nos arrière-neveux se réunissent à leur tour, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, pour établir le bilan du second siècle de votre École.

Il n'a pas été donné à notre chère Alsace de demeurer réunie à la France pendant les cent premières années de votre histoire. Mais, au moins de 1821 à 1870, ses archivistes et ses savants, les Spach, les Brucker, les Hugot, les Brièle, les Bernhard, les Mortmann se sont inspirés de vos méthodes et, après la cruelle séparation, ils sont restés avec obstination attachés à elles et ont maintenu dans le pays la tradition française : quelles luttes a livrées notre Société historique pour pouvoir continuer la publication de ses *Bulletins* en langue française et pour assurer contre l'intrusion étrangère la prééminence à l'élément alsacien, c'est-à-dire à l'élément français. Aujourd'hui que la grande iniquité a été réparée, nous avons besoin plus que jamais de votre aide pour poursuivre le classement de nos archives centrales, départementales et communales, pour continuer la publication de quelques collections médiévales entreprises par les Allemands, pour en commencer de nouvelles, particulièrement sur la période française de notre histoire, sur celle de la Révolution qui a soudé pour toujours l'Alsace à la France.

Me sera-t-il permis d'ajouter quelques mots en mon nom personnel? J'appartiens à la catégorie des élèves ou auditeurs libres de l'École des chartes dont les noms ne sont pas inscrits dans vos annuaires. Nous nous rendions aux cours de la rue des Francs-Bourgeois — j'appartiens à une génération très ancienne — sans grande inquiétude. Nous n'étions point interrogés et notre ignorance n'avait point à redouter les ironies et la bienveillante malice des maîtres : mais nous profitions des réprimandes mêmes que subissaient nos camarades; et, par-dessus la balustrade en bois où ceux-ci étaient enfermés, quelques-uns des bons grains de la science que semaient à pleines mains les Jules Quicherat, les Paul Meyer, les Léon Gautier, s'égaraient sur nous, assis hors de l'enceinte à l'encoignure des fenêtres. Il ne m'appartient pas de dire s'ils ont germé et porté des fruits.

Mais nous, les élèves libres, nous voulons nous joindre aux vrais élèves de l'École des chartes pour apporter à la mémoire des maîtres disparus le tribut de notre profonde reconnaissance; nous tenons à affirmer les sentiments de solidarité qui lient les élèves de toutes les grandes écoles et de toutes les universités de France. Les

amitiés qu'en notre jeunesse nous avons contractées à l'École des chartes nous sont bien chères et ont embelli notre vie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur et cher confrère, l'assurance de mon affectueux dévouement.

Chr. PFISTER,
*Doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg.*

---

SEINE.

**Paris.**

*Université de Paris.*
*École normale supérieure.*

Paris, le 19 février 1921.

Monsieur le Directeur,

J'assisterai mardi à la célébration du Centenaire de la fondation de l'École des chartes, à laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'inviter.

Mais je voudrais vous exprimer autrement que par une présence muette ma sympathie et mon admiration, et celle de l'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, pour la grande École que vous dirigez.

On dira mardi, mieux que je ne pourrais le faire, ce que la science et la France lui ont dû depuis un siècle. Je veux vous dire seulement que je ne l'ignore pas, que personne ici ne l'ignore, et que nous faisons des vœux pour qu'elle ait un avenir aussi glorieux que son passé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

LANSON.

---

*Institut catholique.*
*Faculté des lettres.*

A Monsieur le Directeur de l'École des chartes.

Paris, le 20 février 1921.

Monsieur le Directeur,

L'invitation que vous avez bien voulu m'adresser pour assister, mardi prochain, à la cérémonie du Centenaire de la fondation de

l'École des chartes me touche profondément, et vous me voyez tout désolé de ne pouvoir m'y rendre. J'eusse aimé attester par ma présence combien la Faculté libre des lettres apprécie les services rendus depuis un siècle par l'École des chartes à la science historique, et quels vœux elle forme pour sa prospérité comme pour son essor. Elle a le bonheur de posséder, dans son corps professoral, plusieurs maîtres sortis de l'École que vous dirigez; elle conserve le souvenir d'autres anciens élèves de l'École qui ont naguère enseigné chez elle. Ce lui sont autant de raisons pour vous adresser aujourd'hui, par mon intermédiaire, toutes ses félicitations et tous ses souhaits.

Permettez-moi d'y joindre les miens propres pour une école dont plusieurs maîtres furent ailleurs (aux Hautes-Études) vos professeurs en même temps que les miens et dont tant d'anciens élèves sont pour moi d'excellents amis, et agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Henri Froidevaux,
*Doyen de la Faculté libre des lettres.*

---

Tarn-et-Garonne.

**Montauban.**

*Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*

A Monsieur le Président de la Société de l'École des chartes et à Monsieur le Directeur de l'École.

Regrette absence.
Uni à célébration Centenaire.

Chanoine Pottier,
[*Président de la Société.*]

---

Vienne.

**Poitiers.**

*Société des Antiquaires de l'Ouest.*

La Société et le Conseil des Antiquaires de l'Ouest s'associent pleinement à la commémoration de l'important événement que fut

pour l'érudition et pour l'histoire la fondation de l'École des chartes en 1821.

De là procède le mouvement de recherche et de curiosité scientifique qui a suscité en province tant de sociétés analogues à la nôtre. Il est juste qu'elles se réunissent en ce jour pour rendre hommage à l'enseignement qui leur a toujours servi de guide.

*Le secrétaire,*
H. GAILLARD.

---

**Rome.**

*École française de Rome.*

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, si brillamment recrutée par l'École des chartes, lui envoie en cette fête de Centenaire le témoignage de sa cordiale sympathie.

DUCHESNE.

---

IV.

# PROMOTIONS

## DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR

### A L'OCCASION

## DU CENTENAIRE DE L'ECOLE DES CHARTES

(DÉCRET DU 20 AVRIL 1921).

*Commandeur.*

M. Gustave SERVOIS, directeur honoraire des Archives, président d'honneur de la Société de l'École des Chartes.

*Officiers.*

MM. Ernest BABELON, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conservateur du département des médailles de la Bibliothèque nationale, ancien président de la Société de l'École des chartes.

Charles BÉMONT, membre de l'Institut, ancien secrétaire de l'École des chartes, directeur de la *Revue historique*.

Auguste BRUTAILS, membre de l'Institut, archiviste du département de la Gironde.

Henri-François DELABORDE, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, ancien président de la Société de l'École des chartes.

Paul DURRIEU, membre de l'Institut, président de la Société de l'École des chartes.

Paul FOURNIER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, ancien président de la Société de l'École des chartes.

Alfred Morel-Fatio, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'École des chartes, professeur au Collège de France, ancien président de la Société de l'École des chartes.

Maurice Prou, membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes.

Antoine Thomas, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, vice-président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes.

*Chevaliers.*

MM. Lucien Auvray, bibliothécaire principal au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Marius Barroux, archiviste en chef du département de la Seine.

Henri Courteault, conservateur adjoint aux Archives nationales, ancien secrétaire de la Société de l'École des chartes.

Ernest Coyecque, inspecteur des bibliothèques de la ville de Paris et du département de la Seine, président de l'Association des bibliothécaires français.

Roland Delachenal, membre de l'Institut, ancien président de la Société de l'École des chartes.

Gustave Dupont-Ferrier, professeur à l'École des chartes.

Émile Duvernoy, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.

Léon Lecestre, archiviste aux Archives nationales, ancien secrétaire de la Société de l'École des chartes.

Germain Lefèvre-Pontalis, ancien attaché aux Archives du ministère des Affaires étrangères, archiviste paléographe.

Léon Legrand, conservateur aux Archives nationales.

Léon Levillain, professeur au lycée Janson de Sailly, archiviste paléographe.

Ferdinand Lot, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, archiviste paléographe.

Paul Marichal, conservateur adjoint aux Archives nationales, trésorier de la Société de secours de l'École des chartes.

Léon Maître, archiviste honoraire du département de la Loire-Inférieure.

Léon Mirot, archiviste aux Archives nationales, secrétaire de la Société de l'École des chartes.

Félix Pasquier, archiviste du département de la Haute-Garonne.

Charles Porée, archiviste du département de l'Yonne, conservateur des archives, de la bibliothèque et du musée d'Auxerre.

René Poupardin, secrétaire de l'École des chartes.

---

## TITRE ÉTRANGER

(décret du 10 mars 1921).

*Commandeur.*

M. Théophile Dufour, archiviste paléographe, directeur honoraire des Archives et de la Bibliothèque de Genève.

*Chevalier.*

M. Ch. H. Haskins, professeur à Harvard University, Cambridge (Massachusetts), ancien auditeur libre à l'École des chartes.

M

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 002713997b
CD 526 .A3 19..
PARIS. ECOLE DES CHART
CENTENAIRE DE L.ECOLE

CE CD 0526
.A3 1921
C00 PARIS. ECOLE CENTENAIRE
ACC# 1357478

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 01 04 15 14 0